

# Bilan économique 2022

---

Insee Conjoncture Hauts-de-France

Juin 2023



## Insee Conjoncture Hauts-de-France n° 36 - juin 2023

Les partenaires de l'Insee pour ce bilan économique 2022 Hauts-de-France sont :  
la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,  
la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

### Avertissements

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2023. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

### Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard

**Coordination**

Noémie GRANDPERRIN

**Directeur de la publication**

Catherine RENNE

**Rédaction en chef**

Audrey BAËHR-GRABA  
Laetitia BAUDRIN

**Contributeurs**

Dreets : Loïc LAPORTE,  
Louise OBEIN,  
Virginie TOROND  
Dreal : Gaëtan BOULET,  
François PINCHEMEL  
Draaf : Pascal FOUQUART  
Insee : Jules BALEYTE,  
Élodie DE-VOS,  
Noémie GRANDPERRIN,  
Julien MARACHE,  
Jérémy MARQUIS,  
Pauline ROGER,  
Caroline VICTOOR

**Secrétaires de rédaction :**

Élise BECUWE

**Composition / maquettage :**

Olivier MAJCHERCZAK

**Bureau de presse**

06.60.51.86.50  
06.63.34.65.31

Institut national de la statistique et des études  
économiques  
130 Avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769 59034 Lille Cedex  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)



# Sommaire

## Synthèse régionale

L'activité économique se stabilise au-dessus de son niveau d'avant-crise ..... 06

## Cadrage national

Confrontée à la persistance des restrictions sanitaires en Chine et à la guerre en Ukraine, l'économie mondiale a nettement ralenti en 2022 ..... 08

## Emploi salarié

L'emploi salarié ralentit ..... 12

## Chômage et politiques de l'emploi

Le chômage et la demande d'emploi se réduisent, l'apprentissage et l'accompagnement des jeunes se développent ..... 16

## Démographie des entreprises

Recul du nombre de créations d'entreprises ..... 20

## Agriculture

Le contexte géopolitique tend les marchés, la sécheresse affecte les cultures ..... 24

## Construction

Une augmentation du stock de logements neufs invendus mais des prix en hausse ..... 28

## Tourisme

2022, une année exceptionnelle ..... 32

## Transports

Des résultats contrastés dans le transport ..... 36

## Définitions

..... 40

# L'activité économique se stabilise au-dessus de son niveau d'avant-crise

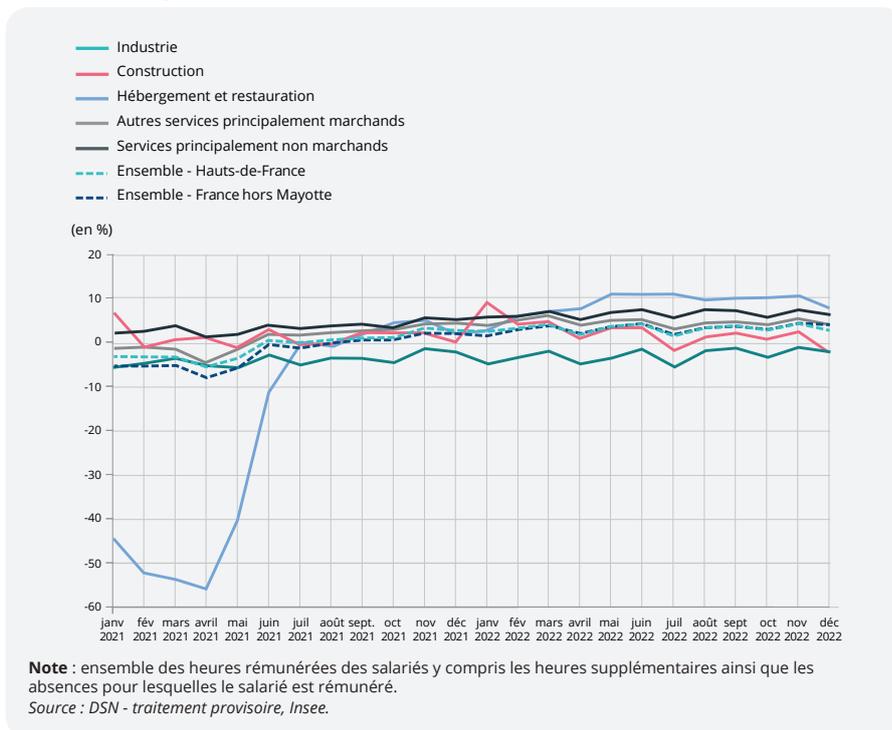
Après le retour à une situation d'avant-crise en 2021, l'activité économique des Hauts-de-France se stabilise en 2022. Le volume d'heures rémunérées en fin d'année est supérieur de 2,9 % à celui de fin 2019. Certains secteurs, comme ceux liés au tourisme, sont dynamiques, tandis que d'autres, notamment la construction, éprouvent davantage de difficultés. Le marché du travail est orienté favorablement : l'emploi salarié poursuit sa progression, sur un rythme toutefois plus modéré qu'en 2021, le chômage et la demande d'emploi continuent de reculer. Les créations d'entreprises se contractent légèrement, à contre-courant de la tendance nationale. Le contexte géopolitique crée de fortes tensions sur les marchés agricoles avec des cours qui s'envolent. Dans le secteur de la construction, malgré une forte hausse du stock de logements neufs invendus, la tendance des prix reste haussière. Le tourisme régional s'offre une saison exceptionnelle. De même, la fréquentation des aéroports dépasse son niveau pré-crise. En revanche, les immatriculations de véhicules neufs diminuent fortement.

## Une activité contrastée selon les secteurs

En 2022, l'activité économique, mesurée par le volume d'heures rémunérées, se stabilise dans la région. En décembre, elle est supérieure de 2,9 % à son niveau de décembre 2021 contre +2,8 % en décembre 2021 ► **figure 1**. Dans l'industrie, l'activité reste stable entre 2021 et 2022, toujours en deçà de son niveau d'avant-crise (-2,0 %). Alors que le niveau de 2019 avait été retrouvé fin 2021 dans la construction et malgré un début d'année 2022 positif, les heures rémunérées dans ce secteur sont inférieures de 2,2 % en décembre par rapport au volume de décembre 2019. À l'inverse, l'activité des services non marchands est dynamique (+6,7 % en décembre 2022 par rapport à décembre 2019 contre +5,3 % un an plus tôt). De même, l'hébergement-restauration, qui rencontrait encore des difficultés en début d'année 2021, connaît une saison estivale extrêmement favorable en 2022 et termine l'année 7,7 % au-dessus de son niveau d'avant-crise.

À l'échelle nationale, l'activité progresse : +3,6 % fin 2022 par rapport à décembre 2019 contre +2,1 % un an auparavant. Cette hausse s'explique notamment par une meilleure situation dans le commerce et les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Les heures rémunérées dans ces deux secteurs

## ► 1. Évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 par secteur dans les Hauts-de-France



augmentent plus en 2022 qu'en 2021 au niveau national, alors que la hausse ralentit dans la région. L'activité de l'ensemble des services marchands hors hébergement-restauration passe de +4,6 % fin 2021 à +4,4 % fin 2022 dans les Hauts-de-France, et de +3,2 % à +4,8 % en France hors Mayotte.

## L'emploi salarié ralentit

Après une forte hausse en 2021 (+3,0 % sur un an), l'emploi salarié dans les Hauts-de-France ralentit en 2022 (+0,4 %). Avec 7 600 emplois supplémentaires, la région compte 2 139 000 salariés fin 2022. La hausse est plus marquée dans les services

marchands (+1,3 %) et l'industrie (+0,8 %), tandis que l'emploi dans la construction évolue peu (+0,3 %). À l'inverse, la baisse de l'emploi dans l'intérim (-7,4 %) contraste avec le dynamisme observé en 2021. L'emploi dans le tertiaire non marchand se replie légèrement (-0,1 %), une quasi-stabilité qui masque un net recul dans les administrations publiques (-1,0 %).

### **Le chômage et la demande d'emploi toujours en recul**

Dans les Hauts-de-France, le chômage atteint 8,7 % en fin d'année 2022, un taux en baisse de 0,2 point sur un an (contre 7,2 % à l'échelle nationale). 513 760 personnes sont inscrites à Pôle emploi, soit 5,9 % de moins qu'en 2021. Ce recul bénéficie surtout aux demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi qu'aux hommes et aux personnes âgées de 25 à 49 ans. L'essor de l'apprentissage et la création du contrat d'engagement jeune soutiennent la dynamique des dispositifs d'aides à l'emploi et d'accompagnement des jeunes.

### **Les créations d'entreprises en repli, les défaillances en très forte progression**

Alors que les créations d'entreprises augmentent à l'échelle nationale (+1,1 %), elles reculent en 2022 dans les Hauts-de-France (-2,1 %), sous l'effet d'un repli des créations de micro-entreprises et d'entreprises individuelles. La baisse est particulièrement marquée dans le Nord, tandis que les créations d'entreprises progressent dans l'Oise et la Somme. Le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration concentre

l'ensemble de la baisse régionale des créations d'entreprises. Par ailleurs, comme à l'échelle nationale, les défaillances d'entreprises repartent à la hausse en 2022 (+78 %), et ce dans tous les secteurs d'activité.

### **Les marchés agricoles sous très fortes tensions**

En 2022, les produits agricoles voient leurs cours s'envoler, notamment les céréales et le colza en raison du contexte géopolitique. La météo est défavorable à la production de fruits avec des gelées tardives, et les tubercules et les fourrages souffrent de la sécheresse. Malgré une production de légumes stable, la consommation ne suit pas. Sur le marché des viandes bovine et porcine ainsi que sur celui des produits de la pêche, la hausse des coûts de production se répercute sur les prix.

### **Une demande inférieure à l'offre dans le logement neuf mais des prix en hausse**

En 2022, avec moins de logements neufs vendus et plus de logements mis en vente, le stock de logements neufs invendus augmente fortement (+18 % par rapport à l'année précédente). Pour autant, les prix immobiliers sont en hausse, à la fois pour les maisons (+7 %) et pour les appartements (+6 % sur le prix au m<sup>2</sup>). Le nombre de mises en chantier recule, tandis que les autorisations pour de nouvelles constructions progressent. Dans le non-résidentiel, les surfaces autorisées à la construction de locaux restent stables par rapport à 2021, avec des dynamiques contrastées suivant les secteurs : l'exploitation agricole ou forestière en repli, et l'industrie en expansion.

### **Une année 2022 exceptionnelle pour le tourisme**

Avec 14,8 millions de nuitées dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs des Hauts-de-France, le niveau record de 2019 est dépassé (+1,1 %). Cette hausse s'explique par la forte progression de la fréquentation dans les campings de la région (+12,9 % par rapport à 2019). À l'inverse, la fréquentation dans les hôtels est encore en deçà du niveau de 2019 (-1,8 % sur l'ensemble de l'année), même si le rebond est important (-32 % en 2021 par rapport à 2019). Le retour des touristes étrangers est progressif mais leur fréquentation reste encore en retrait du niveau d'avant-crise (-16,2 % dans les hôtels et -6,3 % dans les campings).

### **Une situation contrastée dans le secteur des transports**

Avec 224 000 véhicules neufs immatriculés dans les Hauts-de-France en 2022, les immatriculations accusent une forte baisse pour atteindre un niveau 40 % inférieur à celui de 2019. Le transport aérien au départ des aéroports régionaux a quant à lui bénéficié d'une hausse spectaculaire en 2022. La fréquentation a presque doublé en un an pour dépasser le niveau de 2019 (+3,6 %, contre -19 % au niveau national). À l'inverse, le transport routier de marchandises se contracte en 2022 (-6,1 % en un an), effaçant ainsi la reprise post-crise de l'année précédente. ●

Noémie GRANDPERRIN (Insee)

# Confrontée à la persistance des restrictions sanitaires en Chine et à la guerre en Ukraine, l'économie mondiale a nettement ralenti en 2022

Au cours de l'année 2022, l'économie mondiale a été confrontée à de multiples contraintes, expliquant de fait le fort ralentissement de l'activité au fil des trimestres dans les principales économies ► **figure 1**. En premier lieu, la contrainte sanitaire a continué de peser sur l'activité mondiale : ce fut le cas en Europe au premier trimestre en raison de la vague épidémique liée au variant Omicron, mais aussi et principalement en Chine où, en conséquence de la stratégie « zéro-Covid », des confinements drastiques ont été imposés au cours de l'année, avant la levée complète des restrictions début décembre. De plus, le déclenchement de la guerre en Ukraine, fin février, a accentué le renchérissement des matières premières, notamment énergétiques, et fait craindre de nouvelles difficultés d'approvisionnement en Europe. La production manufacturière européenne a toutefois plutôt résisté au renchérissement des intrants énergétiques, avec un recul concentré sur les branches les plus énergointensives.

Les progressions du PIB enregistrées sur l'ensemble de l'année 2022 (de +1,9 % en Allemagne à +5,5 % en Espagne pour les principales économies européennes, +2,1 % aux États-Unis et +3,0 % en Chine) s'expliquent ainsi en grande partie par les acquis de croissance<sup>1</sup> élevés à la fin 2021, résultant du rattrapage post-covid au cours de l'année 2021.

En France, le PIB a augmenté de 2,5 %, après +6,4 % en 2021. Cette croissance ne dépasse l'acquis de croissance à fin 2021 que de 0,4 point : en trimestriel, le niveau du PIB au quatrième trimestre 2022 est à peine supérieur au niveau du quatrième trimestre 2021. Si la production manufacturière a résisté aux difficultés d'approvisionnement et au renchérissement des intrants, avec une activité en hausse de 1,0 %

en moyenne sur l'année, celle de la construction, également soumise à de fortes difficultés de recrutement, a diminué de 0,2 %. En outre, la production d'électricité a été fortement pénalisée par de nombreuses maintenances de centrales nucléaires : l'activité de la branche « énergie, eau, déchets » a ainsi diminué de 10,3 % en 2022 par rapport à 2021, contribuant pour -0,3 point à l'évolution totale de l'activité. Les services marchands, qui étaient restés affectés en 2021 par des restrictions sanitaires, ont bénéficié d'un potentiel de rattrapage important et ont crû de 4,5 % sur l'année.

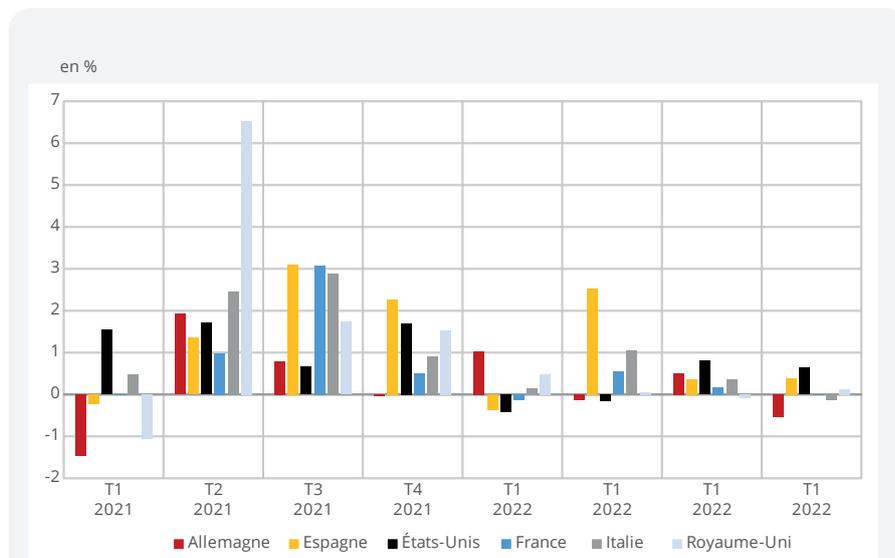
## L'inflation, en forte augmentation, a rogné le pouvoir d'achat des ménages

Le contexte géopolitique a ainsi amplifié les tensions inflationnistes déjà présentes en 2021 à la suite de la reprise post-Covid. Les prix ont ainsi atteint en 2022 des niveaux très élevés dans les économies occidentales. L'inflation, en glissement annuel, s'est élevée jusqu'à 9,1 % aux États-Unis

(en juin), 11,1 % au Royaume-Uni (en octobre) et 12,6 % en Italie (en novembre). En France, l'inflation se situait à 2,9 % sur un an en janvier 2022, tirée par les prix de l'énergie. Elle s'est progressivement hissée à environ 6 % sur un an en fin d'année, avec une diffusion à l'ensemble des produits de consommation, en particulier alimentaires ► **figure 2**.

Dans ce contexte de forte inflation, de nombreuses mesures ont été prises, pour en atténuer les effets sur les ménages, en tempérant les hausses de prix (bouclier tarifaire sur le prix du gaz et de l'électricité, remise à la pompe sur les carburants) mais aussi en soutenant leur revenu (revalorisations anticipées de nombreuses prestations, suppression de la redevance audiovisuelle, aide exceptionnelle de rentrée scolaire). Au total, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a été quasi stable en moyenne 2022, soit +0,2 % ► **figure 3**, après +2,6 % en 2021. Le pouvoir d'achat par unité de consommation, qui tient compte des

### ► 1. Variations trimestrielles du PIB dans les principales économies



**Dernier point** : quatrième trimestre 2022, données arrêtées au 30 mai 2023.  
**Lecture** : au quatrième trimestre 2022, le PIB des États-Unis a progressé de 0,6 %.  
**Source** : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.

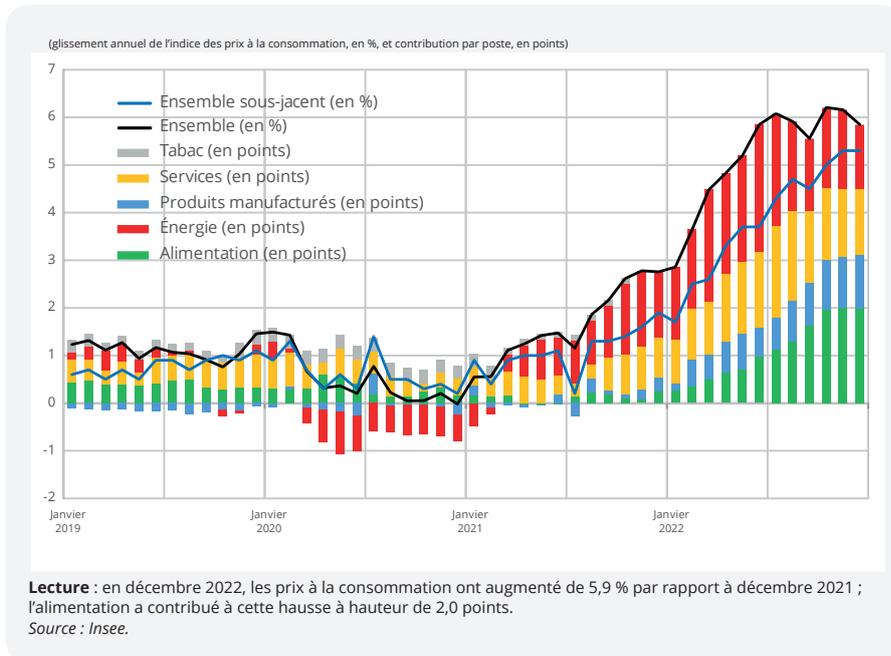
<sup>1</sup> : L'acquis de croissance du PIB pour 2022 fin 2021 correspond au taux de croissance du PIB entre 2021 et 2022 que l'on obtiendrait si le PIB demeurait jusqu'à la fin de l'année 2022 au niveau du dernier trimestre de 2021.

effets démographiques, a quant à lui légèrement diminué en 2022 (-0,4 %). Pourtant, l'emploi salarié est resté dynamique et a connu un ralentissement moins marqué que l'activité économique, avec +337 000 emplois en fin d'année 2022 par rapport à la fin d'année 2021 (soit une hausse de 1,3 % entre fin 2021 et fin 2022). L'emploi salarié dépassait ainsi fin décembre 2022 de 4,5 % son niveau d'avant la crise sanitaire, soit près de 1,2 million d'emplois supplémentaires dont un tiers en contrat d'alternance. Ces créations d'emplois sont surtout concentrées dans le tertiaire marchand (+820 000 emplois fin 2022 par rapport à fin 2019), la construction (+115 000) et le tertiaire non-marchand (+161 000). Ce dynamisme de l'emploi salarié a soutenu le pouvoir d'achat des ménages par le biais des revenus d'activité. Le taux de chômage<sup>2</sup> a diminué de 0,3 point entre fin 2021 et fin 2022, après une baisse de 0,7 point l'année précédente. Il a ainsi atteint 7,1 %, son plus bas niveau depuis le premier trimestre 2008 (si on excepte le recul ponctuel en « trompe-l'œil »<sup>3</sup> du deuxième trimestre 2020, pendant le premier confinement).

### La demande intérieure a fortement ralenti, dans un contexte d'atonie du pouvoir d'achat et de resserrement des politiques monétaires

Dans un contexte de forte inflation et de quasi-stabilité du pouvoir d'achat, la consommation des ménages a fortement ralenti au cours de l'année

## ► 2. Inflation en France et contributions par poste



2022, jusqu'à se replier fortement au quatrième trimestre. Elle n'a ainsi augmenté que de 2,1 % en 2022, malgré des effets d'acquis importants fin 2021. Les baisses de consommation se sont concentrées dans les produits les plus soumis à l'inflation, c'est-à-dire l'alimentaire et l'énergie. Le taux d'épargne des ménages s'est établi à 17,5 % en moyenne annuelle 2022, soit 2,5 points au-dessus de son niveau moyen de 2019.

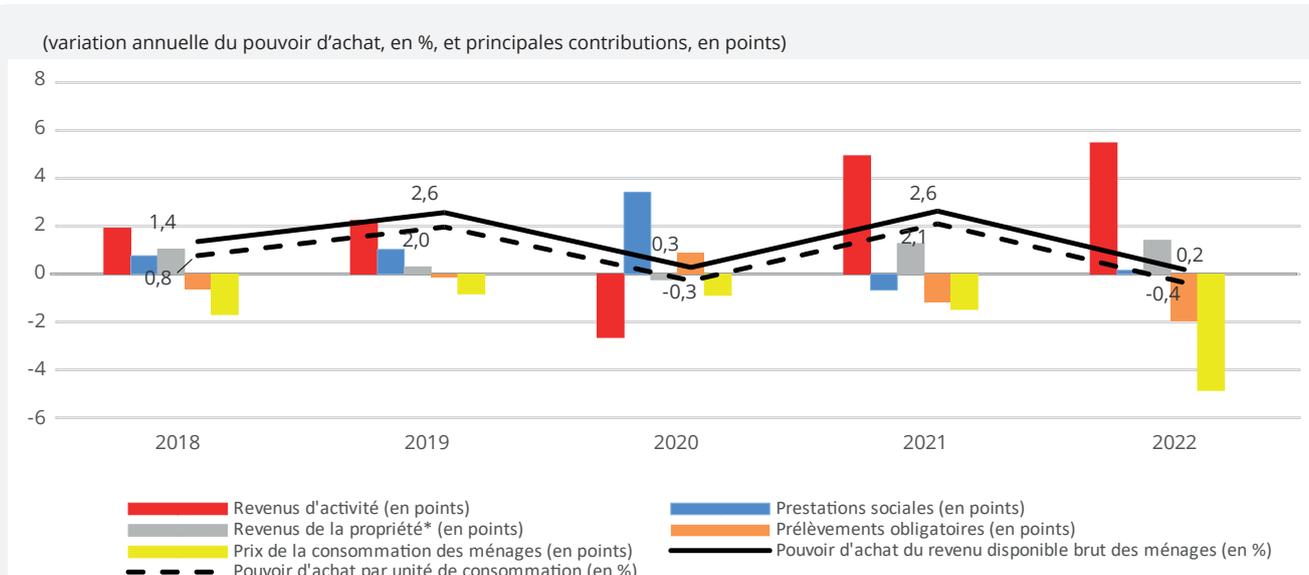
En réponse à la hausse de l'inflation, les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne à partir de l'été 2022, ont procédé à un resserrement rapide des

politiques monétaires, entraînant une augmentation du coût du crédit pesant sur l'investissement des entreprises comme des ménages. Ce dernier a ainsi diminué de 1,3 % en 2022 par rapport à 2021. L'investissement des entreprises, quant à lui, a résisté, avec une croissance annuelle de

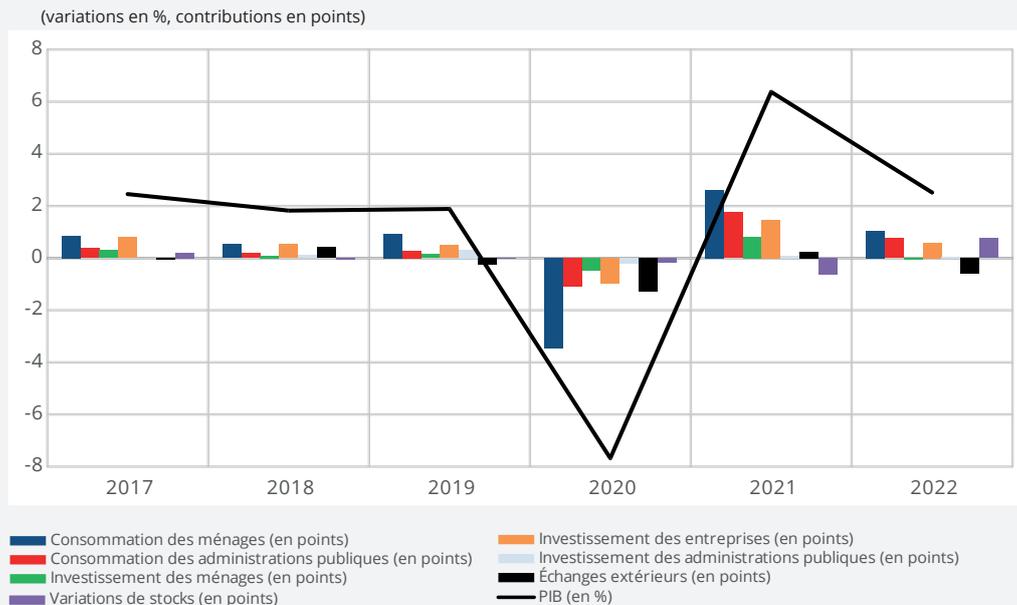
<sup>2</sup> : Les chiffres qui suivent sont issus de la publication du taux de chômage du premier trimestre 2023, en date du 17 mai 2023. Dans le chapitre sur le chômage et les politiques de l'emploi, les données utilisées sont celles de la publication du 14 février 2023.

<sup>3</sup> : Les confinements ont rendu difficiles les démarches de recherche active d'emploi, ce qui influe sur la mesure du taux de chômage : en effet, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

## ► 3. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principales composantes



#### ► 4. Variations annuelles du PIB et contribution des principaux postes de la demande



**Note :** les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

**Lecture :** en 2022 le PIB a augmenté de 2,5 % ; la consommation privée des ménages a contribué à cette croissance à hauteur de 1,0 point.

Source : Insee.

3,8 % : outre le dynamisme persistant de l'investissement en services informatiques, l'allègement des difficultés d'approvisionnement pour la fabrication de matériels de transport, en milieu d'année, a permis un rattrapage de l'investissement en produits manufacturés. De plus, le taux de marge des sociétés non financières s'est situé, en moyenne sur 2022, à 31,7 % de leur valeur ajoutée, soit un niveau proche de l'année 2018, préservant leur capacité à investir malgré les fortes tensions inflationnistes. Cela représente cependant une baisse du taux de marge de 2,2 points par rapport à 2021, avec la fin du recours massif à l'activité partielle et du versement du Fonds de solidarité.

La demande intérieure finale a ralenti en France mais aussi dans le reste de la zone euro, tandis que les confinements en Chine pénalisaient ses échanges commerciaux et flux touristiques. La demande mondiale adressée à la France a ainsi pesé sur les exportations françaises en volume, dont la croissance de 7,2 % en 2022 masque un ralentissement quasi continu au fil des trimestres. Les importations, de leur côté, ont davantage augmenté que la demande intérieure (+8,7 % en 2022, après +9,2 % en 2021) : la baisse de production nationale d'électricité s'est traduite par des importations équivalentes. Le commerce extérieur a ainsi contribué négativement, à hauteur de -0,6 point à la croissance du PIB ► **figure 4**. La

consommation comme l'investissement des administrations publiques ont ralenti en 2022, l'année 2021 ayant été marquée par la reprise consécutive aux confinements de 2020 mais également par l'essor des dépenses de vaccination. La consommation des administrations publiques a ainsi augmenté de 2,9 % en 2022, et leur investissement de 1,5 %.

**Jules Baleyte,**  
**Jérémy Marquis (Insee)**



# L'emploi salarié ralentit

Fin 2022, 2 139 000 salariés travaillent dans les Hauts-de-France. En un an, l'emploi régional progresse de 0,4 %, plus lentement qu'au niveau national (+1,3 %). Dans la région, les 7 600 emplois supplémentaires proviennent uniquement du secteur privé. Les hausses d'effectifs sont notables dans le Pas-de-Calais, le Nord et l'Aisne. L'emploi continue de progresser dans les services marchands (+1,3 %), l'industrie (+0,8 %) et la construction (+0,3 %), tandis qu'il recule nettement dans l'intérim (-7,4 %).

### L'emploi salarié progresse de 0,4 %

Fin 2022, 2 139 000 personnes sont salariées dans les Hauts-de-France, soit 7 600 de plus en un an (+0,4 %) ► **figure 1**. Cette hausse, après le rebond important observé en 2021 (+3,0 %), reste inférieure à l'évolution nationale (+1,3 %). Seul le secteur privé contribue à cette dynamique avec la création de 9 700 emplois (soit +0,6 % en région, contre +1,6 % en France hors Mayotte). À contrario, l'emploi recule de 0,4 % dans le secteur public alors qu'il reste stable au niveau national.

Les Hauts-de-France occupent la dernière place des régions de France métropolitaine en matière de dynamisme de l'emploi ► **figure 2**. La Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Est se classent juste devant avec une progression de 0,5 %. L'Île-de-France (+1,9 %), la Corse (+1,8 %) et la Bretagne (+1,6 %) enregistrent quant à elles les plus fortes hausses.

Au sein de la région, l'emploi augmente dans trois des cinq départements ► **figure 3**. La hausse est supérieure à la moyenne régionale dans le Pas-de-Calais (+0,6 %) et le Nord (+0,5 %), et identique dans l'Aisne (+0,4 %). L'Oise et la Somme connaissent pour leur part un repli en 2022 (respectivement -0,1 % et -0,3 %).

### La hausse des effectifs dans les services marchands et l'industrie se poursuit

Fin 2022, les services marchands emploient 890 300 salariés. Sur un an, 11 300 emplois ont été créés, soit une progression de 1,3 %, après +5,4 % en 2021 ► **figure 4**. À l'échelle de la France, la dynamique est plus intense (+2,2 %). Dans la région, les plus fortes croissances bénéficient aux départements du Pas-de-Calais (+1,8 %), du Nord (+1,3 %) et de la Somme (+1,1 %). L'augmentation est plus

modérée dans l'Aisne et l'Oise (+0,6 %). À l'exception des activités immobilières (-0,5 %), tous les services marchands contribuent à cette progression de l'emploi, notamment l'hébergement et la restauration (+3 500 postes, soit +4,5 %) et les services d'information et de communication (+1 500 emplois, soit +3,9 %).

Dans l'industrie, l'emploi salarié continue d'augmenter en 2022 avec 2 300 emplois supplémentaires, soit +0,8 % sur un an, contre +1,2 % au niveau national. Cette hausse en région prolonge la tendance observée en 2021 (+1,1 %). Les emplois industriels regroupent 289 600 salariés. Ils progressent davantage dans le Nord (+1 900 emplois, soit +1,5 %), le Pas-de-Calais (+700 emplois, soit +1,1 %), et dans une moindre mesure dans l'Aisne (+0,3 %) et la Somme (+0,2 %). Seul le département de l'Oise enregistre une baisse de 1,1 % en perdant 500 emplois.

### La construction maintient ses emplois

Après une hausse de 2,9 % en 2021, le secteur de la construction progresse de 0,3 % en 2022, soit deux fois moins qu'au niveau national (+0,7 %). Avec 400 emplois supplémentaires en un an, la construction regroupe 118 500 salariés fin 2022. Les cinq départements de la région contribuent à cette hausse (de +0,2 % pour le Nord à +0,7 % pour la Somme).

### Le tertiaire non marchand se replie légèrement

Fin 2022, 748 500 salariés travaillent dans le tertiaire non marchand en Hauts-de-France. Après une hausse de +0,8 % en 2021, le nombre d'emplois du secteur fléchit de 0,1 % en 2022 alors qu'il augmente de 0,3 % en France. Cette baisse régionale de 900 emplois est

exclusivement portée par l'administration publique (-2 200 emplois, soit -1,0 %) tandis que les activités pour la santé humaine gagnent 800 emplois (+0,5 %). Les emplois liés aux services non marchands progressent dans l'Aisne (+0,5 %), l'Oise (+0,2 %) et le Pas-de-Calais (+0,1 %). En revanche, ils reculent dans le Nord (-0,1 %) et surtout dans la Somme (-1,9 %).

### L'emploi recule fortement dans l'intérim

Après une année 2021 très dynamique pour l'emploi intérimaire (+7,1 %), ce dernier recule de 7,4 % dans la région en 2022 (-5 600 emplois), une baisse nettement plus forte qu'au niveau national (-1,2 %) ► **figure 5**. À l'exception du 3<sup>e</sup> trimestre 2022, l'intérim n'a cessé de diminuer durant l'année pour atteindre 70 100 emplois fin 2022, retrouvant ainsi son niveau de fin 2020. Tous les départements perdent des missions intérimaires, en particulier le Pas-de-Calais (-8,7 %), le Nord (-8,2 %) et l'Oise (-7,6 %). La baisse est plus modérée dans l'Aisne (-3,3 %) et la Somme (-2,9 %).

Dans la région, le repli de 2022 est principalement porté par les secteurs du tertiaire (-2 900) et de l'industrie (-1 800), la construction perdant 800 emplois et l'agriculture une centaine. Le recours à l'intérim est tout de même plus élevé qu'en 2021 dans quelques sous-secteurs. Dans l'industrie, c'est le cas de l'agroalimentaire et de la fabrication de matériel de transport qui gagnent respectivement 250 et 700 emplois. Dans le tertiaire marchand, seuls l'hébergement et la restauration poursuivent leur ascension atteignant, fin 2022, leur plus haut niveau avec 800 emplois intérimaires, signe de la reprise de l'activité après la crise sanitaire.●

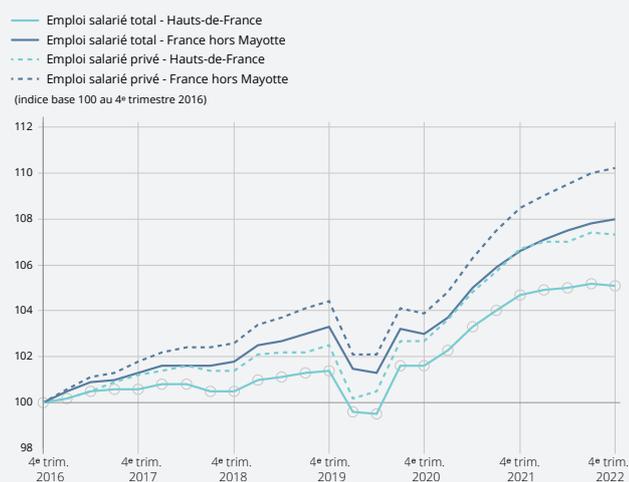
Caroline VICTOOR (Insee),  
Louise OBEIN (Dreets)

## Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) a pu transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations ont été réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. En particulier, au troisième trimestre 2022, une bascule vers la source DSN a été opérée pour la fonction publique de l'État. Ce changement de source a pu entraîner une rupture de la saisonnalité de la mesure de l'emploi public ; les ruptures les plus nettes ont été neutralisées, mais certaines moins évidentes et plus légères peuvent subsister.

## ► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



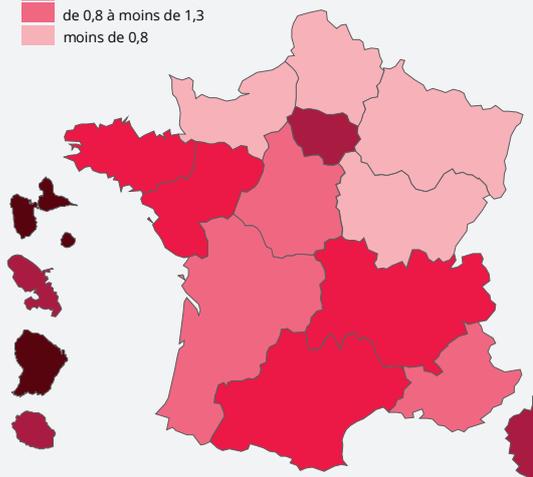
**Notes :** données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ :** emploi salarié total.

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## ► 2. Évolution régionale de l'emploi salarié total entre fin 2021 et fin 2022

Évolution de l'emploi salarié total entre fin 2021 et fin 2022 (en %)



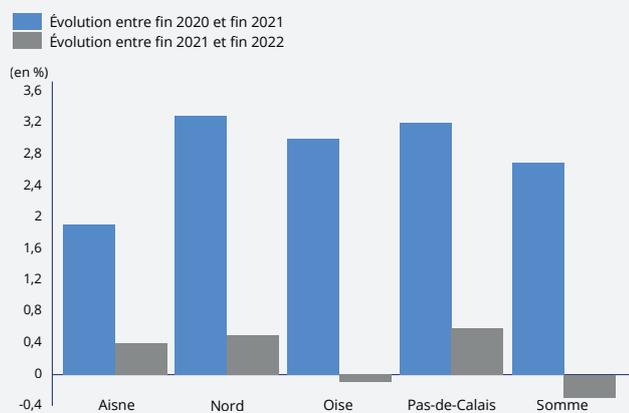
**Lecture :** les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+1,3 % entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022), ce qui permet de visualiser si les régions ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

**Notes :** données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ :** emploi salarié total.

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## ► 3. Évolution de l'emploi salarié total par département

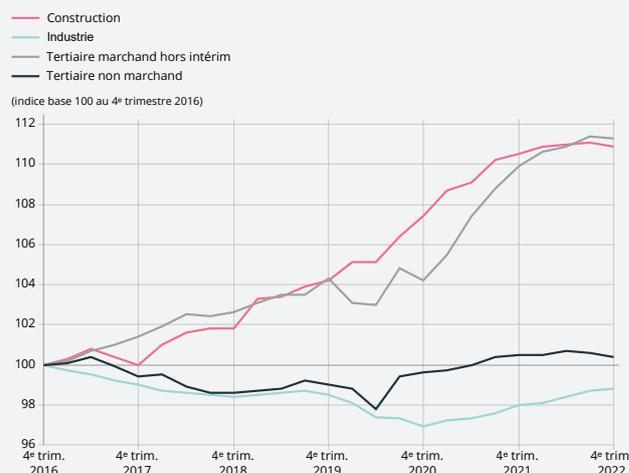


**Notes :** données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ :** emploi salarié total.

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## ► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité dans les Hauts-de-France

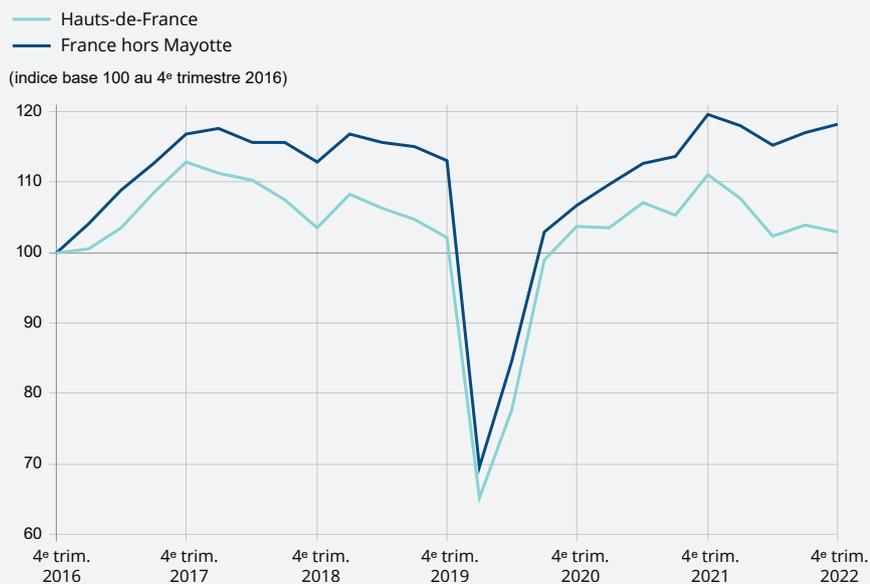


**Notes :** données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ :** emploi salarié total.

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## ► 5. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



**Notes :** données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ :** emploi intérimaire.

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.



# Le chômage et la demande d'emploi se réduisent, l'apprentissage et l'accompagnement des jeunes se développent

Dans les Hauts-de-France, le taux de chômage s'établit à 8,7 % fin 2022. Malgré une baisse de 0,2 point sur un an, la région reste la plus touchée de France métropolitaine. Au dernier trimestre, 513 760 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégories A, B et C, soit un recul de 5,9 % sur un an. Cette amélioration s'observe surtout pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus, tandis que les femmes et les jeunes en bénéficient un peu moins. Les aides à l'emploi progressent, portées par l'apprentissage et l'introduction du contrat d'engagement jeune si bien que davantage de jeunes sont accompagnés (+24 % de nouveaux contrats en un an).

## Le taux de chômage diminue de 0,2 point sur un an

Fin 2022, 8,7 % de la population active dans la région est au chômage, soit 0,2 point de moins par rapport à fin 2021 ► **figure 1**.

Le chômage diminue ainsi pour la huitième année consécutive. Les Hauts-de-France restent néanmoins la région de France métropolitaine affichant le taux de chômage le plus élevé, juste devant l'Occitanie (8,6 %). Au niveau national, 7,2 % des actifs sont au chômage fin 2022, soit une baisse de 0,3 point en un an.

Le taux de chômage recule dans tous les départements des Hauts-de-France : de -0,2 point dans le Nord et la Somme, à -0,4 point dans l'Aisne qui demeure le département le plus touché de la région avec 10,3 % de la population active au chômage ► **figure 2**. L'Oise conserve le taux le plus faible des Hauts-de-France (7,2 %), avec une baisse de 0,3 point comme au niveau national.

## La demande d'emploi poursuit son recul

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, les Hauts-de-France comptent 513 760 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, soit 32 180 de moins qu'un an auparavant ► **figure 3**. Les effectifs ont baissé chaque trimestre, mais plus fortement durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, avec

16 740 demandeurs d'emploi en moins. Le nombre de demandeurs d'emploi A, B, C diminue donc de 5,9 % en un an, légèrement plus qu'au niveau national (-5,1 %), et retrouve son niveau de 2012.

Ce recul concerne tous les départements de la région, plus particulièrement l'Aisne (-7,4 %) et le Pas-de-Calais (-7,1 %). L'évolution suit davantage la tendance régionale dans la Somme (-6,3 %), l'Oise (-5,4 %) et le Nord (-5,0 %).

Le recul de la demande d'emploi profite moins aux femmes qu'aux hommes : respectivement -5,3 % et -6,5 % sur l'année 2022. Les travailleurs âgés de 25 à 49 ans tirent davantage profit de cette amélioration du marché du travail que les autres tranches d'âge, avec une baisse de 6,5 % sur un an. Les jeunes en bénéficient moins, avec une réduction de la demande d'emploi de 4,4 % en un an (contre un recul de 9,1 % l'année précédente). Enfin, l'évolution est plus proche de la tendance régionale pour les demandeurs de 50 ans et plus, avec une baisse de 5,2 %.

Ce contexte favorable provoque une baisse importante des inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an (-15,4 %). En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans diminue de 18,2 % dans les Hauts-de-France, avec notamment 20,2 % de baisse dans le Pas-de-Calais.

## Davantage d'accompagnement des personnes sans emploi sous l'effet de la progression de l'apprentissage et de la création des contrats d'engagement jeune en 2022

En 2022, le nombre d'entrées de personnes sans emploi dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance, d'accompagnement des jeunes ou d'emplois francs, reste élevé dans les Hauts-de-France. Cette progression touche l'ensemble des dispositifs mis en place à l'exception des contrats aidés ► **figure 4**. Au total, en 2022, la région enregistre 16 000 contractualisations supplémentaires dans un des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi (212 081 accompagnements en 2022 contre 196 135 en 2021).

Plus de 2 600 nouveaux contrats sont enregistrés dans les aides à l'emploi (contrats aidés et alternance). Après une forte hausse en 2021, les contrats aidés subissent une baisse de 8 % en 2022 (contre -11 % en France métropolitaine), soit une diminution de 5 700 des entrées en contrats aidés par rapport à 2021, mais une augmentation de 14 800 par rapport à 2020.

À l'inverse du dispositif parcours emploi compétences (PEC) et des contrats initiative emploi (CUI-CIE), l'insertion par l'activité économique (IAE) continue de progresser dans les Hauts-de-France (+4,6 % pour la région contre +1,6 % pour la France

métropolitaine). Les nouveaux contrats enregistrés sont principalement portés par l'alternance avec +14 % pour l'apprentissage et +4,5 % pour les contrats de professionnalisation (respectivement +13 % et +0,5 % en France métropolitaine).

En 2022, la région suit 12 400 jeunes supplémentaires dans les dispositifs qui leur sont dédiés, soit +24 % en un an (+28 % en moyenne nationale). En particulier, le contrat d'engagement jeune (CEJ) a été mis en place en remplacement du dispositif Garantie Jeunes (GJ). Ce nouveau dispositif, non lié au PACEA, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable. Avec 39 000 contrats d'engagement

jeune, représentant 60 % de l'accompagnement des jeunes sur la région, ce dispositif couvre 13 % des CEJ nationaux. Enfin, les emplois francs enregistrent une hausse de 15,4 % des nouveaux contrats en 2022. Ce dispositif permet une aide à l'embauche pour les employeurs recrutant des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires en CDI ou CDD d'au moins 6 mois. Avec 6 100 nouveaux emplois francs en

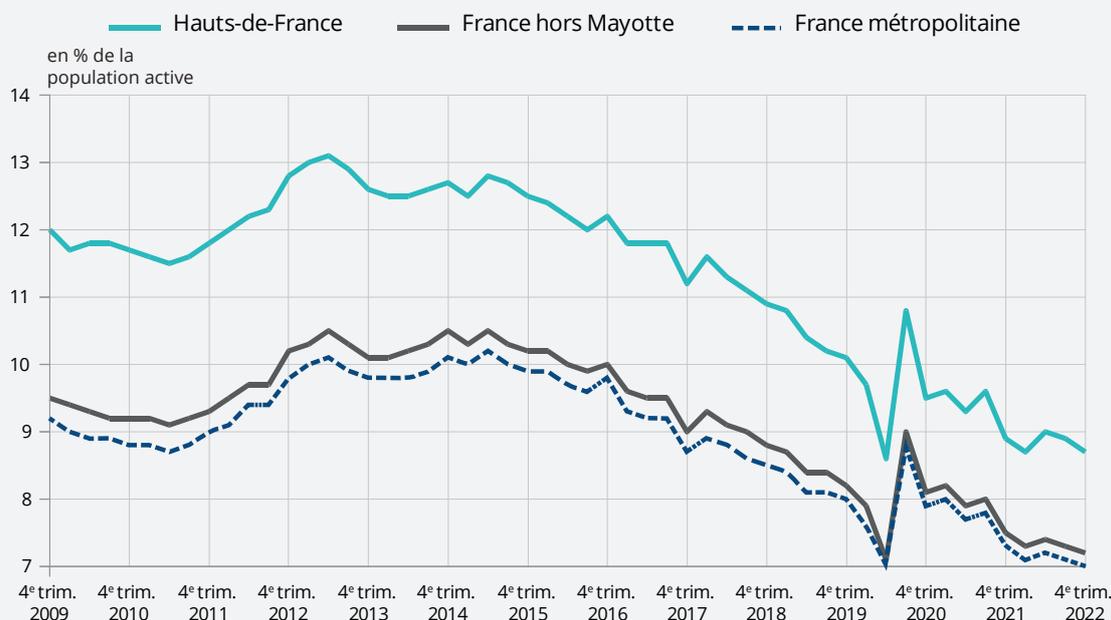
2022, les Hauts-de-France concentrent un quart des entrées métropolitaines. La bonne dynamique régionale (+15,4 % contre -3,6 % sur l'ensemble du territoire métropolitain) s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation menée dans le Nord dès avril 2018. ●

**Elodie De-Vos (Insee),  
Loïc Laporte,  
Virginie Torond (Dreets)**

#### Avertissement sur les DEFM

La généralisation du nouveau formulaire d'actualisation en fin de mois des demandeurs d'emploi, intervenue par étapes au cours de l'année 2022, a un impact pérenne à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, en contrepartie d'une hausse des catégories B et C liées à la meilleure déclaration des heures d'activité réduite et d'une légère hausse des sorties de listes. Pour plus de détails, voir la note de la Dares : « [Incidents et changements de procédure](#) ».

## ► 1. Évolution du taux de chômage trimestriel



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.  
Source : Insee, taux de chômage localisés.

## ► 2. Taux de chômage trimestriel par département

Zonage	2022				Évolution 2022 T4 / 2021 T4 (points de %)	Évolution 2022 T4 / 2019 T4 (points de %)
	T1 (en % de la population active)	T2 (en % de la population active)	T3 (en % de la population active)	T4 (en % de la population active)		
Aisne	10,6	10,5	10,4	10,3	-0,4	-1,1
Nord	9,2	9,4	9,3	9,2	-0,2	-1,4
Oise	7,3	7,6	7,4	7,2	-0,3	-0,9
Pas-de-Calais	8,2	8,6	8,3	8,1	-0,3	-1,8
Somme	8,5	8,9	8,8	8,6	-0,2	-1,1
<b>Hauts-de-France</b>	<b>8,7</b>	<b>9,0</b>	<b>8,9</b>	<b>8,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>-1,4</b>
France hors Mayotte	7,3	7,4	7,3	7,2	-0,3	-1,0

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.  
Source : Insee, taux de chômage localisés.

### ► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2022				Évolution 2022 T4 / 2021 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	252 770	153 870	49,2	52,0	-6,5	-9,5
Femmes	260 990	141 990	50,8	48,0	-5,3	-8,2
Moins de 25 ans	78 480	47 330	15,3	16,0	-4,4	-8,8
De 25 à 49 ans	307 840	172 080	59,9	58,2	-6,5	-8,8
50 ans ou plus	127 440	76 450	24,8	25,8	-5,2	-9,1
Inscrits depuis un an ou plus	233 340	nd	45,4	nd	-15,4	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	141 900	nd	27,6	nd	-18,2	nd
<b>Hauts-de-France</b>	<b>513 760</b>	<b>295 860</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-5,9</b>	<b>-8,9</b>
France entière	5 389 500	3 052 700	100,0	100,0	-5,1	-9,2

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

**Avertissement** : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

### ► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes – Hauts-de-France

Type d'aide	2021	2022
<b>Aides à l'emploi</b>	<b>138 891</b>	<b>141 554</b>
<b>dont contrats aidés</b>	<b>71 192</b>	<b>65 530</b>
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	12 032	7 347
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	10 880	7 660
Insertion par l'activité économique (IAE) <sup>1</sup>	48 280	50 523
<b>dont contrats en alternance</b>	<b>67 699</b>	<b>76 024</b>
Apprentissage	55 013	62 780
Contrats de professionnalisation	12 686	13 244
<b>Accompagnement des jeunes</b>	<b>51 937</b>	<b>64 404</b>
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	51 937	25 403
dont Garantie jeunes	25 548	3 492
Contrat d'engagement jeune	nd	39 001
dont premières entrées	nd	34 838
<b>Emplois francs</b>	<b>5 307</b>	<b>6 123</b>

<sup>1</sup> : année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd : non disponible.

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares, extraction du 13/04/2023.



# Recul du nombre de créations d'entreprises

En 2022, 65 900 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France. Sur un an, le nombre de créations d'entreprises a baissé de 2,1 %, à rebours de la tendance nationale (+1,1 %). Ce repli provient essentiellement d'un recul des créations dans le secteur du commerce, transport, hébergement, restauration et touche principalement les départements du Nord et de l'Aisne.

La région enregistre par ailleurs une très forte hausse des défaillances d'entreprises, plus marquée qu'au niveau national et qui concerne l'ensemble des secteurs et des départements.

### 65 900 entreprises créées

En 2022, 65 900 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France, soit 1 400 de moins qu'en 2021, qui était une année record ► **figure 1**. Le volume de créations baisse ainsi de 2,1 % sur un an alors qu'il augmente de 1,1 % au niveau national. Comme les années précédentes, le régime des micro-entreprises représente près des deux tiers des créations dans la région, soit 41 700 entreprises en 2022. Les créations de micro-entreprises sont en recul par rapport à 2021 (-1,6 %) alors qu'elles progressent en France (+1,3 %). Les créations d'entreprises individuelles enregistrent également une baisse dans la région (-12,6 %), plus soutenue qu'au niveau national (-7,7 %). À l'inverse, les créations de sociétés sont en hausse (+3,2 % contre +4,7 % en France).

### D'importantes disparités territoriales

La diminution du nombre de créations d'entreprises dans la région provient essentiellement d'un recul dans le Nord (-4,7 % entre 2021 et 2022) ► **figure 2**. Ce département représente encore toutefois la moitié des créations régionales. La baisse est moins marquée dans l'Aisne (-2,3 %) et le Pas-de-Calais (-0,5 %). En revanche, dans l'Oise et la Somme, le nombre de créations progresse de 2,3 %, notamment sous l'effet du dynamisme des micro-entreprises (respectivement +5,8 % et +2,8 % de créations sous ce régime en 2022).

Les créations de micro-entreprises restent stables dans l'Aisne (-0,4 %) et le Pas-de-Calais (-0,5 %) et reculent dans le Nord (-4,8 %). Les créations d'entreprises individuelles sont quant à elles en baisse dans tous les départements, à l'inverse des créations de sociétés qui augmentent dans chacun d'entre eux, à l'exception de l'Aisne (-2,3 %).

### Baisse prononcée des créations d'entreprises dans le secteur du commerce, transport, hébergement, restauration

La baisse du nombre de créations d'entreprises dans la région s'explique par un recul important dans le secteur du commerce, transport, hébergement, restauration (-27,2 % de créations sur un an) ► **figure 3**. Si les créations d'entreprises progressent dans l'ensemble des autres secteurs d'activité, l'industrie constitue le secteur le plus dynamique (+25,9 %). Elle est suivie par les services aux entreprises (+16,1 %) et les services aux particuliers (+12,5 %).

En volume, c'est dans le secteur des services aux entreprises que les créations sont les plus nombreuses en 2022 : elles représentent un tiers de l'ensemble des créations d'entreprises dans la région (33,9 % contre 38,8 % au niveau national). Suivent les créations dans le secteur du commerce, transport, hébergement, restauration qui regroupent 28,9 % des créations en Hauts-de-France (25,0 % en France), puis celles dans le secteur des services aux particuliers (22,1 % contre 21,5 % au niveau national).

### Forte hausse des défaillances d'entreprises

En 2022, la région enregistre 3 546 défaillances d'entreprises, soit une hausse de 77,7 % par rapport à 2021 ► **figure 4**. Cette augmentation, supérieure à celle observée au niveau national (+49,6 %), touche tous les départements de la région. Elle varie de +52,4 % dans l'Oise à +100 % dans la Somme.

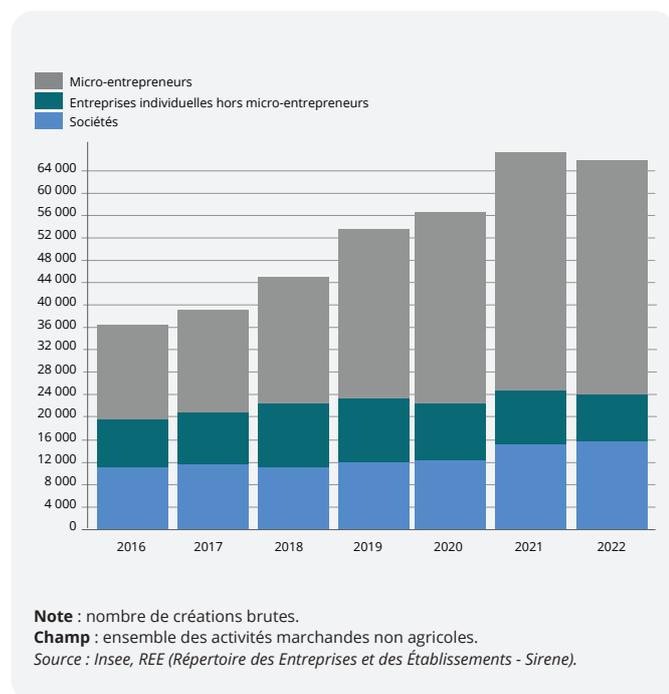
Tous les secteurs d'activité sont touchés, mais la hausse du nombre de défaillances en 2022 est particulièrement marquée dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration (+97,9 %) ► **figure 5**, de l'agriculture (+97,4 %) et des services aux particuliers (+89,8 %). Cette année encore, le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration rassemble plus du tiers des défaillances d'entreprises enregistrées dans la région (42,9 %). ●

Pauline ROGER (Insee)

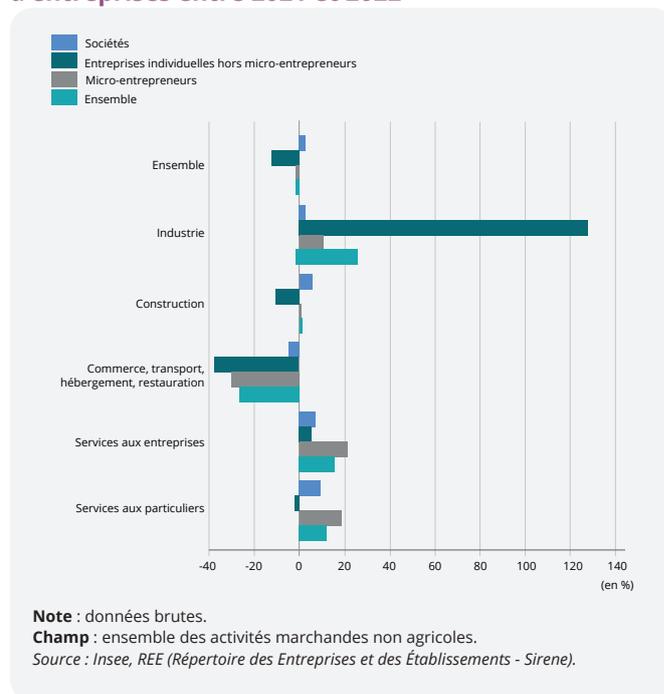
### Avertissement

Les données utilisées pour cette publication diffèrent de celles de la [publication annuelle nationale](#). Elles sont cohérentes avec celles de la [publication portant sur les créations d'entreprises en février 2023](#). En effet, les créations d'entreprises enregistrées en 2022 ont été révisées à l'occasion de cette publication, en retirant du décompte environ 10 000 créations qui avaient finalement été invalidées.

## ► 1. Créations d'entreprises dans les Hauts-de-France



## ► 3. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises entre 2021 et 2022

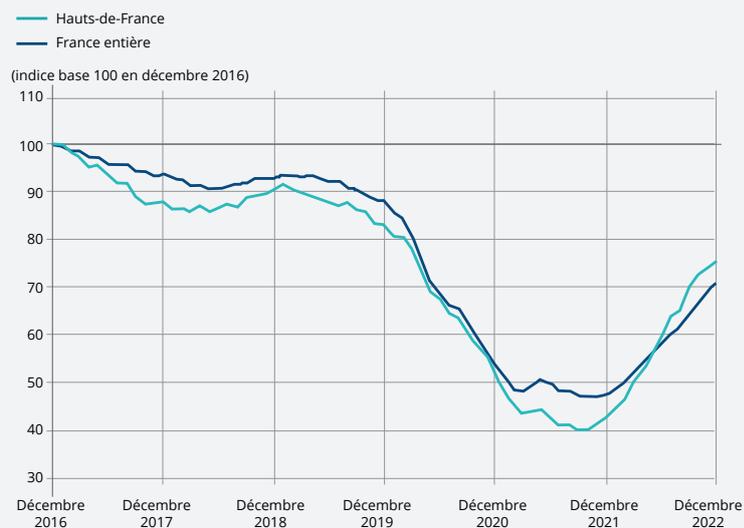


## ► 2. Nombre et évolution des créations d'entreprises par type et département

Zonage	Nombre de créations en 2022				Évolution de l'ensemble (%)		
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	2021 - 2022	2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup>
Aisne	925	728	2 769	4 422	-2,3	23,8	11,0
Nord	8 014	3 915	20 759	32 688	-4,7	20,2	13,7
Oise	2 490	1 142	6 057	9 689	2,3	30,6	11,5
Pas-de-Calais	2 889	1 934	8 484	13 307	-0,5	26,4	13,6
Somme	1 304	867	3 631	5 802	2,3	20,4	12,9
<b>Hauts-de-France</b>	<b>15 622</b>	<b>8 586</b>	<b>41 700</b>	<b>65 908</b>	<b>-2,1</b>	<b>23,2</b>	<b>13,1</b>
France entière	293 158	121 705	647 106	1 061 969	1,1	22,8	11,7

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.  
**Note :** données brutes.  
**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles.  
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

#### ► 4. Évolution des défaillances d'entreprises



**Notes :** données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.  
**Source :** Fiben, Banque de France.

#### ► 5. Nombre et évolution des défaillances d'entreprises par secteur

Secteurs	Hauts-de-France				France entière			
	Défaillances en 2022 (en nombre)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022 (en %)	Évolution entre fin 2019 et fin 2022 (en %)	Évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 <sup>1</sup> (en %)	Défaillances en 2022 (en nombre)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022 (en %)	Évolution entre fin 2019 et fin 2022 (en %)	Évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 <sup>1</sup> (en %)
Agriculture	77	97,4	60,4	-11,3	1 203	12,3	-14,9	-5,8
Industrie	255	67,8	-14,4	-16,5	3 009	65,3	-12,4	-15,1
Construction	721	66,9	-6,6	-15,2	8 383	38,3	-24,4	-15,1
Commerce, transport, hébergement et restauration	1 520	97,9	-9,0	-16,8	16 277	67,6	-18,9	-15,1
Services aux entreprises	574	45,3	-10,9	-12,9	8 322	31,4	-15,1	-10,4
Services aux particuliers	389	89,8	-18,3	-17,4	4 031	57,9	-21,6	-14,3
<b>Ensemble</b>	<b>3 546</b>	<b>77,7</b>	<b>-9,5</b>	<b>-15,8</b>	<b>41 303</b>	<b>49,6</b>	<b>-19,2</b>	<b>-13,8</b>

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour les défaillances d'entreprises, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.  
**Notes :** données brutes, en date de jugement. La somme des secteurs peut ne pas correspondre au total de la région.  
**Source :** Fiben, Banque de France.



# Le contexte géopolitique tend les marchés, la sécheresse affecte les cultures

Dans un contexte international tendu, les cours des céréales s'envolent durant le premier semestre 2022, de même que ceux du colza dont les prix atteignent des valeurs extrêmes. Les gelées tardives affectent la production de fruits tandis que celle des légumes souffre d'un manque de demande. Du fait de la sécheresse, les rendements des tubercules et des fourrages sont très déficitaires. Enfin, en raison de la hausse des coûts de production, les cours des viandes bovine et porcine sont très hauts, de même que ceux des produits de la mer.

### Les cours des céréales au plus haut durant le premier semestre

Plusieurs événements internationaux rendent les marchés extrêmement nerveux au cours du premier semestre : le conflit ukrainien qui bloque les échanges en mer Noire, la politique zéro Covid menée en Chine qui entraîne une baisse de la demande, la sécheresse qui sévit dans l'hémisphère sud et nourrit des craintes au niveau mondial.

Dans ce contexte, les cours des céréales atteignent des sommets durant le premier semestre. Ils baissent ensuite au second semestre pour revenir à des niveaux proches de ceux de fin 2021. Globalement, en 2022, les cours moyens annuels du blé tendre dépassent de 66 % leur valeur moyenne quinquennale ► **figure 1**. Les marchés sont favorables aux origines françaises en raison de leur qualité et de la parité euro/dollar.

Dans la région, la sécheresse qui apparaît dès le printemps puis s'installe durant tout l'été entraîne une récolte précoce. Les rendements chutent sous les valeurs des moyennes quinquennales pour le blé tendre et sont proches de ces valeurs pour les orges ► **figure 2**. Le retour des précipitations en septembre est favorable aux semis et au développement des cultures d'hiver.

### Une récolte de colza bien meilleure que ces dernières années

En 2022, les rendements et la production de colza dépassent largement les niveaux des dernières années ► **figure 3**. Le marché du colza est dopé par celui des huiles. La Russie et l'Ukraine étant des exportateurs majeurs de colza et de tournesol, les prix connaissent une volatilité sans précédent et les cours atteignent des valeurs extrêmes,

temporairement au-delà de 1 000 €/tonne. À l'automne, les conditions de semis et de culture du colza d'hiver pour la prochaine récolte bénéficient des mêmes conditions favorables que les céréales d'hiver, ce qui laisse présager une bonne récolte en 2023.

### Une situation contrastée pour les fruits et légumes

Les gelées tardives au printemps affectent la production fruitière. Les productions légumières sont proches des moyennes quinquennales mais la consommation de produits alimentaires est en baisse. C'est le cas notamment pour l'endive dont les retraits de marché et non récoltes atteignent 3 700 tonnes, un chiffre supérieur de 32 % à la moyenne quinquennale.

### Production en baisse de l'herbe, de la betterave industrielle et de la pomme de terre

Sous l'effet de la sécheresse, la pousse de l'herbe, stoppée dès la fin du printemps, ne reprend qu'un peu à l'automne. Le déficit de l'herbe est important ► **figure 4**, à l'instar de celui des autres productions pour l'alimentation animale. De la même manière, la récolte betteravière est inférieure à celle de 2021, conséquence à la fois d'une réduction des surfaces et de la faiblesse des rendements due à la sécheresse. Par conséquent, le prix du sucre est élevé. Enfin, les rendements en pomme de terre sont eux aussi limités par le déficit hydrique. Ils affichent une valeur moyenne nationale de 39,2 tonnes/ha, la plus basse depuis 27 ans.

### Les cours de la viande bovine et porcine au plus haut

Les prix de la viande bovine ► **figure 5** et porcine sont en forte hausse en 2022, une évolution qui s'explique par la flambée du prix des matières premières.

La production régionale de viande porcine enregistre une baisse de 4,3 % sur un an. Ce recul, ainsi que les coûts de production élevés, soutiennent les cours, qui atteignent un niveau historique en 2022 (1,90 €/kg de carcasse contre 1,53 € en 2021). Malgré ces prix de vente records, la hausse des charges fragilise la trésorerie de nombreux producteurs.

### Augmentation des tonnages des pêches et des prix de vente des produits de la mer

En 2022, le volume des prises enregistre une hausse de 4,6 % par rapport à celui de 2021. Le cours moyen annuel des produits de la pêche, vendus à la halle à marée de Boulogne-sur-Mer, est supérieur de +19,6 % à la valeur 2021 et de +25,4 % par rapport à la valeur moyenne quinquennale ► **figure 6**. Ces évolutions s'expliquent à la fois par l'explosion du montant des charges, notamment de carburant, mais également par les difficultés que connaît la filière depuis le Brexit. En 2022, la flotte des 105 bateaux de pêche amarrée au port de Boulogne-sur-Mer voit 19 des siens déposer un dossier dans le cadre du plan de sortie mis en place par le gouvernement. En une quinzaine d'année, ce sont 100 bateaux de pêche qui ont disparu du 1<sup>er</sup> port de pêche français. ●

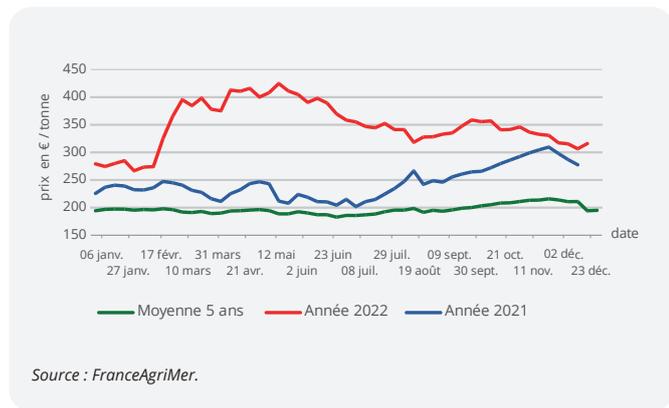
Pascal FOUQUART  
(DRAAF Hauts-de-France)

#### Pour en savoir plus

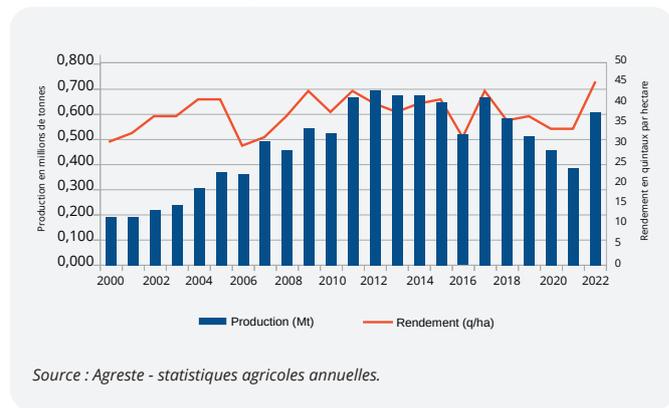
• Bilans de campagne agricole en Hauts-de-France :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/bilans-de-campagne-agricole-r49.html>

### 1. Cours du blé tendre FOB Rouen



### 3. Évolution de la production de colza

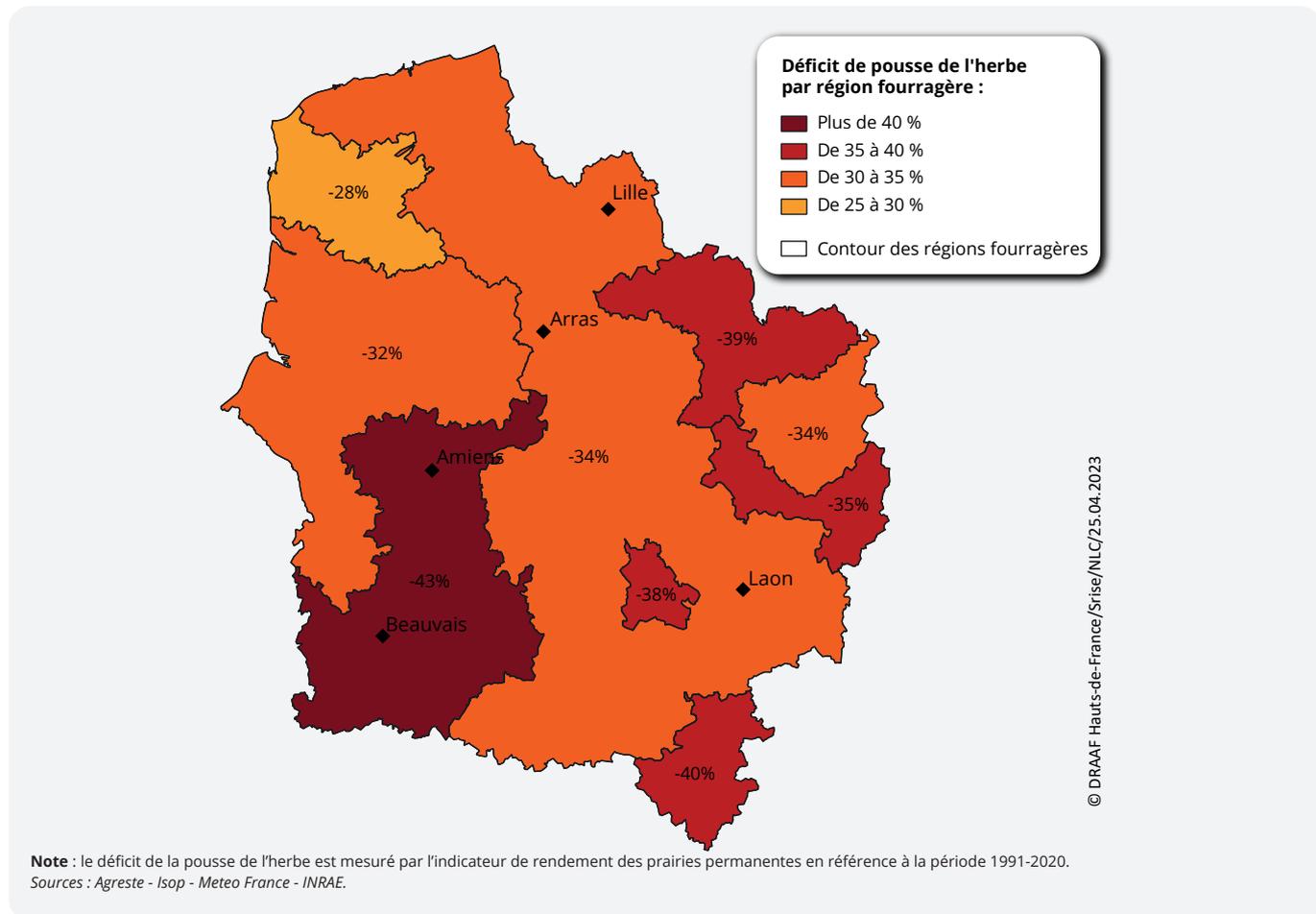


### 2. Rendement moyen en Hauts-de-France des principales céréales

Récolte	2022 (en quintaux/ha)	Moyenne 2017-2021 (en quintaux/ha)	Moyenne 2012-2021 (en quintaux/ha)
<b>Total blé tendre</b>	<b>82</b>	<b>87</b>	<b>85</b>
Dont blé tendre d'hiver et épeautre	82	87	85
Dont blé tendre de printemps	83	87	81
<b>Total orge et escourgeon</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>76</b>
Dont orge d'hiver	81	81	81
Dont orge de printemps	65	67	68

Source : Agreste - GCMENS 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### 4. Déficit de la pousse de l'herbe en 2022 en Hauts-de-France

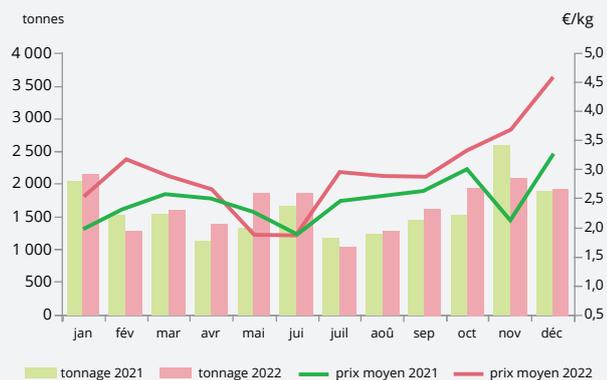


## ► 5. Cours moyen de la viande bovine selon la classification qualitative européenne \*EUROP

Classe de conformation des carcasses	Année 2022 (en €HT/kg)	Variation 2022/2021 (en %)	Variation 2022/2020 (en %)
U* (jeunes bovins)	5,19	26	35
R* (races allaitantes)	5,11	22	30
P* (races laitières de réforme)	4,57	47	66

Source : FranceAgriMer.

## ► 6. Ventes de poisson enregistrées à la halle à marée de Boulogne-sur-Mer



Source : Direction des pêches Port de Boulogne-sur-Mer - Calais (hors poisson congelé).



# Une augmentation du stock de logements neufs invendus mais des prix en hausse

En 2022, l'emploi dans la construction se stabilise dans les Hauts-de-France. Sur le marché de la promotion immobilière, l'offre de logements neufs augmente, la demande baisse et pourtant les prix immobiliers sont en hausse. Les mises en chantier reculent, deux fois plus qu'au niveau national. À l'inverse, le nombre d'autorisations progresse trois fois plus rapidement. Dans le non-résidentiel, les surfaces autorisées à la construction stagnent par rapport à 2021.

### 118 000 salariés fin 2022, un volume d'emplois stable par rapport à 2021

Sur un an, le secteur de la construction a gagné 400 emplois (+0,3 %) en Hauts-de-France. Avec 118 000 salariés en fin d'année, il rassemble 5,5 % de l'emploi salarié régional.

Dans la région, près de 5 700 nouvelles entreprises de construction ont vu le jour en 2022, soit un volume de créations supérieur de 4,1 % à celui de 2021. Plus de la moitié (56 %) correspondent à des micro-entrepreneurs. Dans le même temps, environ 700 entreprises du BTP ont déposé le bilan, soit 300 de plus qu'en 2021.

### Le stock de logements neufs invendus augmente fortement

Le nombre de logements neufs vendus dans la région recule en 2022. 7 000 ventes de logements neufs ont ainsi été conclues sur l'année contre 7 500 en 2021, soit une baisse de 7 %. Ces ventes se répartissent en 6 400 appartements (-6 % sur un an) et 600 maisons individuelles (-16 % sur un an) ► **figure 1**.

A contrario, l'offre croît légèrement. En effet, en 2022, 7 500 logements neufs ont été mis sur le marché, soit 4 % de plus en un an. Cette augmentation concerne aussi bien l'habitat collectif (+4 %) qu'individuel (+11 %).

Dans ce contexte où la baisse de la demande se conjugue à une hausse de l'offre, le stock de logements neufs invendus augmente pour atteindre 8 000 logements fin 2022 (+18 % par rapport à 2021). Pour autant, les prix immobiliers progressent dans le neuf. En Hauts-de-France, le prix moyen de vente

d'une maison individuelle neuve s'établit à 275 000 euros en 2022, soit une hausse de 7 % par rapport à 2021 ► **figure 2**. L'augmentation du prix moyen au mètre carré pour un appartement neuf est du même ordre : 3 900 euros en 2022, soit une hausse de 6 % sur un an ► **figure 3**.

### Les mises en chantier sont en repli, les autorisations en hausse

En 2022, 34 000 logements ont été autorisés à la construction en Hauts-de-France, soit une hausse de 10 % par rapport à 2021 ► **figure 4**. Ainsi, les autorisations sur une année augmentent trois fois plus rapidement que sur l'ensemble du territoire français hors Mayotte (+3 % par rapport à 2021).

Cette hausse des autorisations est surtout marquée dans le département du Nord (+24 % par rapport à 2021) qui représente presque la moitié des autorisations de la région. Le département du Pas-de-Calais fait figure d'exception avec une baisse de 11 % par rapport à 2021.

À rebours de cette tendance, le nombre de mises en chantier en Hauts-de-France atteint 22 700 unités en 2022, soit une diminution de 10 % par rapport à l'année 2021 ► **figure 5**. Cette baisse est deux fois plus forte dans la région que sur l'ensemble du territoire français hors Mayotte (-5 %). Seul le département du Pas-de-Calais connaît une évolution favorable dans la région (+3 %).

### La construction de locaux non résidentiels se stabilise

Dans les Hauts-de-France, les surfaces de plancher autorisées dans le secteur non résidentiel stagnent (+0,4 %) en un an ► **figure 6**, alors que la tendance nationale montre une reprise (+5 %). En 2022, 3,8 millions de mètres carrés de surface de plancher ont ainsi été autorisés dans la région, ce volume représente 9,4 % des surfaces autorisées en France.

En 2022, la surface de construction autorisée de locaux est en recul par rapport à 2021 dans les secteurs de l'exploitation agricole ou forestière (-24 %), du service public ou d'intérêt collectif (-7 %) et de l'artisanat (-3 %). Les autres secteurs enregistrent une croissance en 2022 : +33 % pour l'industrie, +17 % pour l'hébergement hôtelier, +9 % pour les bureaux et +2 % pour les secteurs de commerce et d'entreposage. ●

Gaëtan BOULET (Dreal)

#### Avertissement sur la commercialisation de logements neufs

Les données diffusées sur la commercialisation des logements neufs incluent désormais les logements neufs rénovés et réhabilités, c'est-à-dire issus de la construction sur existant. Cela permet une meilleure représentativité du marché du logement neuf. En 2022, au niveau national, ces logements représentent 9 % des logements neufs commercialisés auprès des particuliers.

## ► 1. Ventes des maisons et des appartements neufs

Type de logement	Hauts-de-France				France métropolitaine			
	En 2022	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2021 <sup>2</sup>	En 2022	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2021 <sup>2</sup>
	(nombre ou prix en euro)	(en %)	(en %)	(en %)	(nombre ou prix en euro)	(en %)	(en %)	(en %)
<b>Maisons neuves</b>								
Nombre de ventes <sup>1</sup>	614	-16,0	-19,6	-3,6	6 374	-22,6	-29,8	-6,3
Prix moyen par maison	275 451	6,8	18,9	3,3	344 252	3,8	23,0	5,9
<b>Appartements neufs</b>								
Nombre de ventes <sup>1</sup>	6 357	-6,1	-0,5	5,4	104 261	-14,4	-20,7	-0,8
Prix moyen au m <sup>2</sup>	3 934	6,2	10,8	2,5	4 654	4,7	8,7	2,8

<sup>1</sup> : réservations avec dépôt d'arrhes.

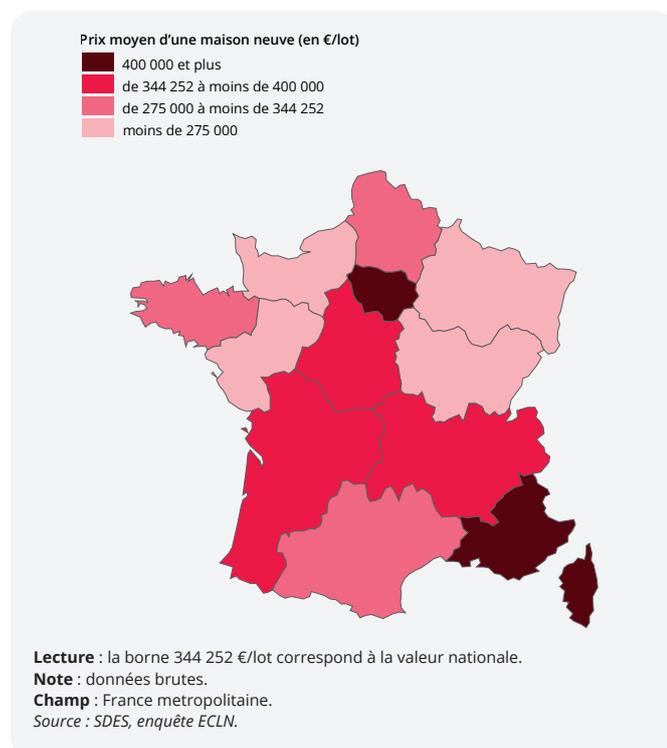
<sup>2</sup> : évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Notes** : données brutes. Le champ intègre désormais les logements neufs issus de la construction sur existant. Ces données sont disponibles uniquement depuis 2017.

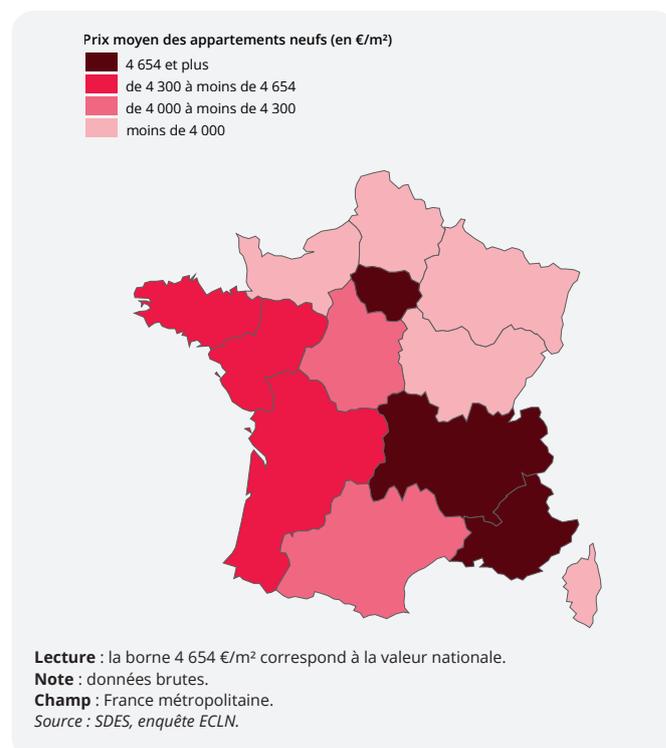
**Champ** : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

## ► 2. Prix moyen d'une maison neuve en 2022 par région



## ► 3. Prix moyen des appartements neufs en 2022 par région



### Pour en savoir plus

- les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de la construction de logements :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Construction-de-logements-en-Hauts-de-France-Resultats-commentes-au-quatrieme-trimestre-2022>

- les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de l'ECLN :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Promotion-immobiliere-en-Hauts-de-France-4eme-trimestre-2022>

#### ► 4. Construction autorisée de logements par département

Zonage	Logements en 2022	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup>
	(en nombre)	(en %)	(en %)	(en %)
Aisne	1 600	11,1	18,1	0,8
Nord	16 200	23,5	27,6	-0,1
Oise	5 100	16,5	46,5	6,5
Pas-de-Calais	8 400	-11,2	38,8	7,8
Somme	2 700	8,2	-10,3	-7,1
<b>Hauts-de-France</b>	<b>34 000</b>	<b>10,0</b>	<b>27,8</b>	<b>2,1</b>
France hors Mayotte	483 300	3,1	7,1	0,2

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.  
**Notes** : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.  
*Source* : SDES, Sit@del2.

#### ► 5. Logements commencés par département

Zonage	Logements en 2022	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup>
	(en nombre)	(en %)	(en %)	(en %)
Aisne	1 000	-25,4	-12,0	5,2
Nord	10 600	-11,9	-10,6	1,0
Oise	3 100	-16,6	10,5	2,3
Pas-de-Calais	6 100	2,6	26,4	2,6
Somme	1 900	-16,4	-23,8	-3,8
<b>Hauts-de-France</b>	<b>22 700</b>	<b>-10,3</b>	<b>-1,8</b>	<b>1,3</b>
France hors Mayotte	371 600	-5,0	-4,2	1,1

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.  
**Notes** : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.  
*Source* : SDES, Sit@del2.

#### ► 6. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

Type de locaux	Hauts-de-France				France entière		
	Surfaces autorisées en 2022 (milliers de m <sup>2</sup> )	Évolution 2021 - 2022 (en %)	Évolution 2019 - 2022 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup> (en %)	Évolution 2021 - 2022 (en %)	Évolution 2019 - 2022 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup> (en %)
Artisanat	135	-3,1	19,7	11,7	-9,1	-3,8	7,0
Bureaux	445	8,9	-15,4	0,2	14,5	-8,8	0,6
Commerce	316	1,8	-19,5	-6,5	28,6	8,9	-7,9
Entrepôt	1 448	2,3	-36,1	6,2	10,1	3,4	6,6
Exploitation agricole ou forestière	461	-24,3	-36,9	-3,0	-13,5	-23,9	-3,5
Hébergement hôtelier	51	16,7	-29,6	-6,2	11,8	-5,8	0,0
Industrie	480	33,0	23,9	0,4	13,3	16,4	3,2
Service public ou d'intérêt collectif	437	-7,1	-20,4	6,4	2,9	-5,9	-0,1
<b>Ensemble</b>	<b>3 773</b>	<b>0,4</b>	<b>-25,1</b>	<b>1,8</b>	<b>5,3</b>	<b>-4,8</b>	<b>0,1</b>

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.  
**Note** : données brutes provisoires en date de prise en compte.  
*Source* : SDES, Sit@del2.



# 2022, une année exceptionnelle

Après deux années marquées par la crise sanitaire, les hôtels, campings et autres hébergements collectifs (résidences de tourisme, villages vacances...) des Hauts-de-France enregistrent 14,8 millions de nuitées en 2022 et dépassent de 1,1 % le niveau record de 2019. L'excellente saison dans les campings (+12,9 % des nuitées) ainsi qu'une fréquentation quasi retrouvée pour les hôtels (-1,8 %) et les autres hébergements collectifs (-1,6 %) expliquent ces excellents résultats. La clientèle résidente continue de porter l'embellie mais les touristes étrangers reviennent progressivement.

## Une année exceptionnelle pour le tourisme régional, essentiellement grâce à la clientèle résidente en France

En 2022, les hôtels, campings et autres hébergements collectifs (résidences de tourisme, villages vacances...) des Hauts-de-France retrouvent leur dynamisme. Ils comptabilisent 14,8 millions de nuitées sur l'année, soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2019, précédent record et année de référence pré-crise sanitaire.

Malgré une augmentation des nuitées supérieure à la moyenne de France métropolitaine (+0,3 %), les Hauts-de-France affichent seulement la 8<sup>e</sup> plus forte progression régionale.

Dans un contexte d'inflation, cette embellie régionale est surtout portée par la clientèle résidant en France, dite « résidente ». Elle reste très majoritaire dans la région (75 % des nuitées).

## Une fréquentation retrouvée dans l'hôtellerie

En 2022, les hôtels des Hauts-de-France renouent avec leur fréquentation d'avant-crise sanitaire : ils comptabilisent 9 millions de nuitées vendues sur l'année. Le déficit de fréquentation par rapport à 2019 se réduit à -1,8 % contre -32 % en 2021. L'hôtellerie régionale a mieux rebondi qu'en moyenne en France métropolitaine (-3,4 %) ► **figure 1**.

Après un premier trimestre 2022 encore marqué par les effets de la crise sanitaire (-12,3 % des nuitées), la situation s'est améliorée. La fréquentation aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres dépasse même son niveau d'avant-crise (respectivement +3,9 % et +1,4 %) ► **figure 2**.

Ces bons résultats s'expliquent principalement par la hausse des nuitées des résidents (+2,9 %). S'ils sont venus moins nombreux qu'en 2019, leur séjour est en revanche plus long (1,7 jour en moyenne contre 1,5 en 2019).

Avec l'amélioration des conditions sanitaires, les touristes non résidents reviennent également progressivement (-16,2 % de nuitées sur l'ensemble de l'année 2022 mais passant de -44,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre à -1,8 % au 4<sup>e</sup> trimestre). Leur retour est toutefois plus lent que dans les autres régions (-10,0 % en moyenne en France métropolitaine). Seule l'Occitanie présente un déficit plus marqué. Ainsi, les nuitées des non-résidents ne représentent plus que 21,1 % de l'ensemble des nuitées régionales contre 24,7 % en 2019.

Les comportements sont différents selon les nationalités. La fréquentation des Britanniques, première clientèle non résidente de la région, reste en retrait de -20,8 % par rapport à 2019 (mais uniquement -1,0 % au dernier trimestre). Celles en provenance de Belgique et d'Allemagne sont également en recul de -12,9 % et -11,3 %. À l'inverse, les touristes venant des Pays-Bas fréquentent davantage la région (+8,6 %).

À l'échelon départemental, l'hôtellerie de l'Oise et du Pas-de-Calais dépasse son niveau de fréquentation de 2019 (respectivement +4,7 % et +4,5 %), portée par la clientèle résidente et un retour plus marqué des touristes non résidents. À l'inverse, la fréquentation dans l'Aisne, le Nord et la Somme est encore pénalisée par un déficit de touristes étrangers et n'a pas retrouvé son volume d'avant-crise sanitaire (respectivement -9,4 %, -6,6 % et -4,0 % des nuitées par rapport à 2019) ► **figure 3**.

## Une très belle saison dans les campings

Les campings des Hauts-de-France réalisent une excellente saison 2022 avec 3,2 millions de nuitées entre avril et septembre. Sur la période, la fréquentation dépasse de 12,9 % celle de 2019, établissant ainsi un nouveau record régional. À l'échelle de la métropole, c'est même la deuxième plus forte progression régionale, derrière la Normandie. Profitant d'une météo clémente, la fréquentation a progressé tout au long

de la saison. Outre les excellents mois de juillet et août (+12,3 % en moyenne par rapport à 2019), les campings ont développé leur fréquentation en mai (+27,7 %) et en septembre (+32,3 %).

Dans le même temps, les campings ont étoffé leur offre en allant vers plus de confort. Ils proposent ainsi plus d'emplacements locatifs de type mobil-home (+19,7 % depuis 2019, soit 33 % des emplacements offerts), se rapprochant ainsi de la moyenne nationale (38,7 %).

## Mais des touristes étrangers encore trop absents

La hausse de la fréquentation des campings s'explique essentiellement par les touristes résidents. Venus plus nombreux qu'en 2019 et séjournant plus longtemps, leurs nuitées ont augmenté de 26,5 % par rapport à la même période en 2019, soit la plus forte hausse de métropole.

À l'inverse, la fréquentation des touristes non résidents reste encore en retrait de -6,3 % (+1,3 % en moyenne nationale). Ils ne représentent plus que 34,5 % des nuitées contre 41,5 % en 2019.

La fréquentation de la clientèle britannique demeure encore très éloignée de son niveau de 2019 (-39,0 %). Cette absence est en partie compensée par la présence renforcée des touristes venant d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas (respectivement +32,6 %, +24,6 % et +14,5 % de nuitées). Au sein de la région, les campings de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, grâce à leur bordure littorale, affichent les meilleurs résultats (respectivement +35,9 %, +12,2 % et +8,2 % des nuitées). Ceux de l'Oise retrouvent presque leur niveau de fréquentation de 2019 (-2,8 %) tandis que ceux de l'Aisne, à la clientèle plus internationale, sont plus en difficultés ► **figure 4** ●

Julien MARACHE (Insee)

### Avertissement méthodologique : enquêtes de fréquentation allégées

#### Couverture des saisons touristiques :

les données sont collectées d'avril à septembre dans les campings, et toute l'année dans les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT).

En 2020 et 2021, les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont perturbé la collecte de l'information sur la fréquentation mensuelle des hébergements :

Hôtel : les données détaillées (catégorie, type de clientèle, département) ne couvrent que la période mai - décembre en 2021. En 2020, la provenance des voyageurs n'est connue que pour la période mai - octobre.

Camping : la saison touristique 2021 couvre les mois de mai à septembre, celle 2020 couvre les mois de juillet à septembre.

AHCT : les données 2021 ne couvrent que la période mai - décembre. Les données ne sont pas disponibles sur 2020.

Les calculs d'évolution doivent être réalisés avec précaution.

#### Révision des séries :

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

## ► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

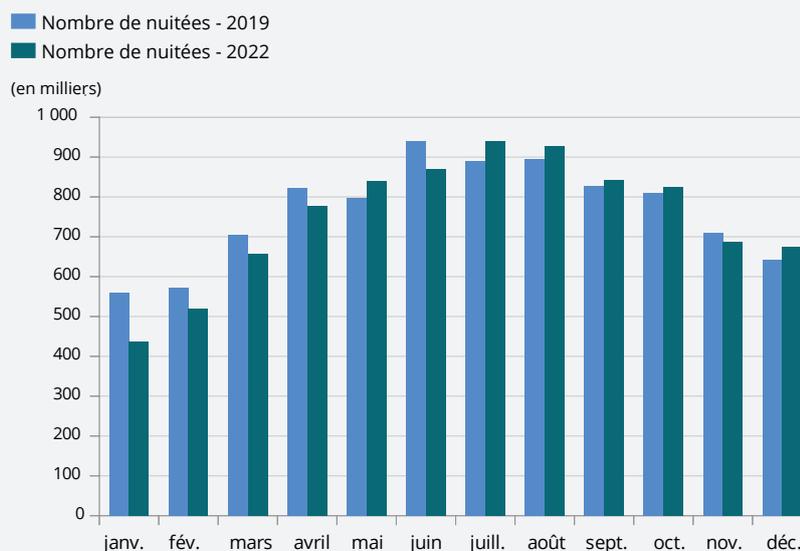
Type d'hébergement	Hauts-de-France		France métropolitaine	
	Nombre en 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)	Nombre en 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)
Hôtels	9 000	-1,8	207 301	-3,4
Campings	3 180	12,9	135 708	7,5
AHCT*	2 636	-1,6	96 343	-0,6

\* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

**Note :** données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

## ► 2. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2019 et 2022 selon les mois



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

### ► 3. Nuitées dans les hôtels par département

Zonage	Nombre de nuitées dans les hôtels		Part de nuitées effectuées en 2022 par une clientèle non résidente	
	En 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)	En 2022 (%)	Évolution entre 2019 et 2022 (points)
Aisne	474	-9,4	20,8	-3,4
Nord	3 614	-6,6	18,5	-3,4
Oise	1 346	4,7	16,0	-2,0
Pas-de-Calais	2 670	4,5	28,0	-5,5
Somme	896	-4,0	19,1	-3,8
<b>Hauts-de-France</b>	<b>9 000</b>	<b>-1,8</b>	<b>21,1</b>	<b>-3,6</b>
France entière	211 765	-3,4	32,7	-2,5

**Note** : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

### ► 4. Nuitées dans les campings par département

Zonage	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2022 par une clientèle non résidente		Part de nuitées effectuées en 2022 sur emplacements équipés (%)
	En 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)	En 2022 (%)	Évolution entre 2019 et 2022 (points)	
Aisne	405	-24,9	73,5	-11,4	68,4
Nord	329	8,2	33,3	-1,2	33,0
Oise	138	-2,8	26,7	-3,2	62,7
Pas-de-Calais	864	12,2	34,3	-1,1	35,9
Somme	1 445	35,9	24,6	-2,9	68,2
<b>Hauts-de-France</b>	<b>3 180</b>	<b>12,9</b>	<b>34,5</b>	<b>-7,0</b>	<b>55,6</b>
France métropolitaine	135 708	7,5	28,4	-1,7	56,1

**Note** : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).



# Des résultats contrastés dans le transport

Le transport aérien de passagers semble avoir tourné la page de la Covid : la fréquentation des aéroports régionaux a quasiment doublé entre 2021 et 2022. En revanche, les immatriculations de véhicules neufs continuent à baisser en 2022 pour atteindre un niveau inférieur à celui observé en 2020. Le transport routier de marchandises dans les Hauts-de-France repart lui aussi à la baisse après une reprise au cours de l'année 2021.

### L'immatriculation des véhicules neufs baisse fortement et passe sous le niveau de 2020

Après la chute de 2020, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs avait légèrement augmenté en 2021 dans les Hauts-de-France, laissant supposer une reprise post crise Covid. Cependant, en 2022, les immatriculations dans la région ont baissé à nouveau : de 13,4 % par rapport à 2021, contre 9,9 % pour la France ► **figure 1**.

Ainsi, il y a eu moins de véhicules neufs immatriculés dans notre région en 2022 qu'en 2020 (224 000 contre 250 000). Dans la région comme au niveau national, la plus forte chute d'immatriculations concerne les camionnettes (-20,3 % entre 2021 et 2022). Les camions et bus résistent mieux avec une évolution respective de -4,7 % et -6,1 %. Les immatriculations de véhicules particuliers subissent une diminution de 12,3 % dans la région, plus importante que celle constatée au niveau national (-7,7 %) ► **figure 2**.

La baisse est surtout marquée dans le versant sud de la région et notamment dans l'Oise (-20,1 %), ce département ayant la particularité d'immatriculer une plus grande proportion de véhicules d'entreprises. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le nombre d'immatriculations décroît moins fortement qu'au niveau national (-7,3 % et -9,2 %).

### Un rebond spectaculaire du transport aérien

Avec 6,4 millions de passagers en 2022, le transport aérien au départ des aéroports régionaux a bénéficié d'une hausse spectaculaire en un an, avec un quasi-doublement de la fréquentation (+ 97,1 %), en ligne avec la tendance nationale : +92,6 %. Cette augmentation est encore plus forte sur les lignes

internationales : la levée définitive des restrictions sanitaires sur les destinations à l'étranger a permis à près de 5,2 millions de personnes de voyager à l'international en 2022, soit une hausse de 129,7 % sur un an.

La fréquentation a même dépassé celle de 2019 (+3,6 %), ce qui n'est pas le cas au niveau national où le nombre de passagers reste en retrait de 19,0 % par rapport à son niveau de 2019 ► **figure 3** et ► **figure 4**.

Dans la région, le transport aérien se concentre presque exclusivement sur deux aéroports (Beauvais-Tillé et Lille-Lesquin), qui représentent 99,8 % des passagers. Ils se classent toujours respectivement 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> aéroports métropolitains.

Le trafic de l'aéroport de Lesquin n'a pas retrouvé son niveau de 2019 malgré une hausse de 51,9 % de sa fréquentation par rapport à 2021. Cette augmentation s'élève même à 156,2 % pour les vols internationaux qui représentent un tiers de son trafic. L'offre de l'aéroport nordiste s'oriente de plus en plus vers les vols « low-cost » : ils sont empruntés par 68,5 % des passagers contre moins de la moitié en 2018 et 2019.

Avec près de 4,5 millions de voyageurs, l'aéroport de Beauvais a dépassé son trafic de 2019. Cela représente une hausse de 122,5 % par rapport à 2021. Cet aéroport affirme encore davantage

son positionnement sur les voyages à l'international (97,2 % du trafic) et « low-cost » (99,4 % du trafic).

### Le trafic routier de marchandise marque le pas

Le nombre de tonnes de marchandises transportées par la route en provenance et/ou à destination de la région a diminué de 6,1 % en 2022 par rapport à 2021 qui était une année de reprise. Cette baisse est plus forte qu'au niveau national (-1,6 %). Ce sont surtout les « exportations », c'est-à-dire les marchandises qui partent de la région, qui reculent de 10,3 % pour atteindre 33,7 millions de tonnes (Mt). Les « importations », à savoir les marchandises qui arrivent dans la région, baissent de 6,1 % (30,9 Mt). Le trafic interne résiste mieux avec un repli de seulement 5,0 % (131,7 Mt).

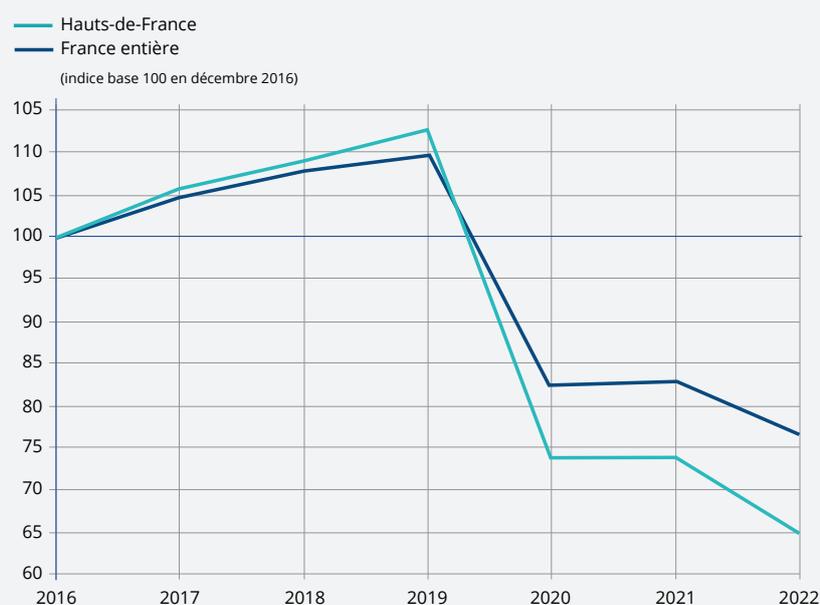
Cette contraction du trafic de marchandises est également visible dans le tunnel sous la Manche. Si le nombre de navettes camions a augmenté de 5,9 %, c'est essentiellement dû à l'arrêt des ferries de P&O en mars et avril. Le trafic ferroviaire de marchandises a diminué de 18,8 % en masse, passant sous les 1 Mt et de 10,0 % en nombre de trains. ●

François PINCHEMEL  
(DREAL Hauts-de-France)

### Avertissement sur les immatriculations

Les données d'immatriculations sont calculées sur un champ homogène avec les données de parc publiées. Toutes les immatriculations sont prises en compte, à l'exception des immatriculations provisoires et transit temporaire. Des corrections aux séries diffusées en 2022 sur ce nouveau champ ont également été apportées afin de refléter les caractéristiques des véhicules lors de leur première immatriculation. En effet, certains véhicules avaient été dénombrés selon leurs caractéristiques et localisation actuelles qui pouvaient être, dans certains cas, différentes de celles de leur première immatriculation (par exemple, un véhicule utilitaire léger immatriculé en 2015 puis revendu en 2017 comme voiture avait été comptabilisé comme voiture particulière en 2015). Ces véhicules sont désormais reclassés dans leur catégorie initiale.

## ► 1. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



**Note** : données brutes.

**Champ** : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero.

## ► 2. Immatriculation de véhicules neufs par département et type de véhicule

Zonage	Nombre d'immatriculations en 2022				Évolution (%)		
	Ensemble <sup>1</sup>	Dont véhicules particuliers	Dont véhicules utilitaires légers <sup>2</sup>	Dont véhicules industriels à moteur <sup>3</sup>	2021 - 2022	2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 *
Aisne	22 515	17 134	4 405	950	-13,4	-28,4	0,2
Nord	71 663	57 380	12 785	1 344	-7,3	-32,4	-1,7
Oise	64 340	57 223	5 464	1 573	-20,1	-54,9	-11,7
Pas-de-Calais	35 551	29 177	5 175	1 120	-9,2	-29,2	-3,1
Somme	30 000	23 174	6 441	308	-16,4	-32,6	4,3
<b>Hauts-de-France</b>	<b>224 069</b>	<b>184 088</b>	<b>34 270</b>	<b>5 295</b>	<b>-13,4</b>	<b>-40,2</b>	<b>-5,0</b>
France entière	1 988 206	1 576 950	358 893	46 171	-9,9	-29,3	-2,8

<sup>1</sup> : y compris immatriculations de transports en commun.

<sup>2</sup> : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

<sup>3</sup> : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

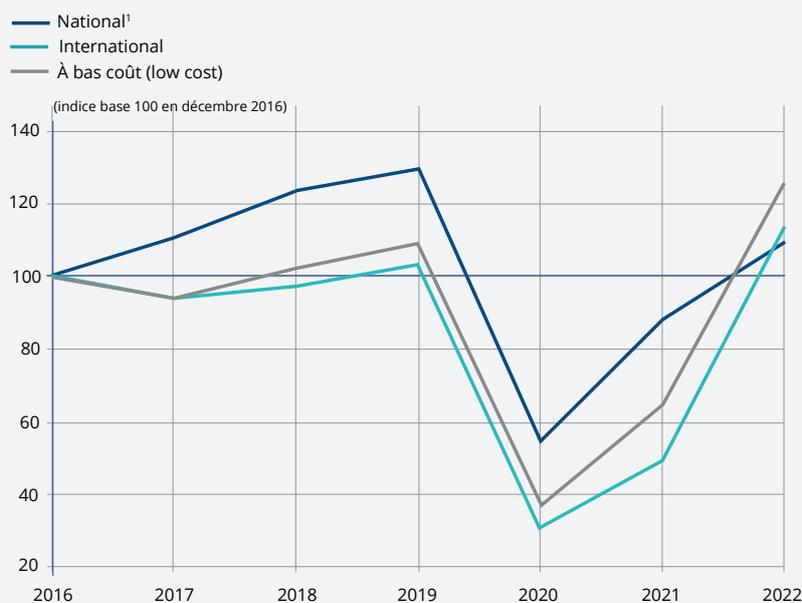
\* : évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Note** : données brutes.

**Champ** : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero.

### ► 3. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Hauts-de-France



<sup>1</sup> : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.  
Source : Union des aéroports français.

### ► 4. Passagers des aéroports par type de ligne

Type de ligne	Hauts-de-France				France entière		
	Passagers 2022	Évolution entre 2021 et 2022	Évolution entre 2019 et 2022	Évolution annuelle moyenne entre 2016 et 2021 <sup>1</sup>	Évolution entre 2021 et 2022	Évolution entre 2019 et 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup>
	(en nombre)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Lignes nationales <sup>2</sup>	1 235 428	24,0	-15,5	-2,5	39,2	-17,8	-8,4
Lignes internationales	5 150 527	129,7	9,4	-13,2	128,2	-19,4	-16,1
Transit	12 237	43,7	96,6	-38,2	56,5	-33,7	-20,5
<b>Total</b>	<b>6 398 192</b>	<b>97,1</b>	<b>3,6</b>	<b>-10,9</b>	<b>92,6</b>	<b>-19,0</b>	<b>-13,5</b>
<i>dont lignes à bas coût (low cost)</i>	<i>5 803 088</i>	<i>95,3</i>	<i>15,4</i>	<i>-8,4</i>	<i>107,0</i>	<i>-1,9</i>	<i>-8,7</i>
Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	90,7	///	///	///	///	///	///

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour le trafic passager des aéroports, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

<sup>2</sup> : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

**Note** : données brutes.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.



## Définitions

### Arrivées

Les arrivées sont le nombre total de personnes arrivées dans un établissement durant la période considérée. Elles ne sont comptées qu'une fois, au 1<sup>er</sup> jour de leur séjour, quelle que soit la durée du séjour.

### Activité partielle (chômage partiel)

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

### Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Jusqu'en 1995, il existait cinq catégories de demandes ou de demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi étaient regroupés en fonction du type d'emploi recherché et non pas en fonction du type d'emploi occupé.

La catégorie 1 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein.

La catégorie 2 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel.

La catégorie 3 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation).

La catégorie 4 enregistrait les personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé de maternité).

La catégorie 5 enregistrait les personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi, donc non immédiatement disponibles.

De 1995 à fin 2008, les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent étaient exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8. Il existait alors huit catégories.

### Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

### Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

### Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

### Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 25 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

### Contrat d'engagement jeune :

le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par Pôle emploi et les missions locales depuis le 1er mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrivait nécessairement dans un Pacea, le CEJ ne peut pas être concomitant avec un Pacea

### Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

### Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

### Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

### Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

### Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

### Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

### Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

### Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

### Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLTD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

### Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées de clients hébergés.

### Emplois francs

Expérimenté à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

### Emploi salarié / Emploi non salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une

rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérés sous une autre forme qu'un salaire.

### Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

### Estimations d'emploi localisées / ESTEL

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

### Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

### Garantie jeunes :

Expérimentée à partir d'octobre 2013 puis généralisée en janvier 2017, la Garantie jeunes est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) et en situation de précarité. Elle mêle d'une part un accompagnement vers l'emploi et la formation, assuré par les missions locales, et d'autre part le versement d'une allocation mensuelle selon les revenus du jeune. Sa durée initiale est de 9 ou 12 mois, pouvant atteindre 18 mois après renouvellement. La Garantie jeunes est une modalité et une phase d'accompagnement spécifique du Pacea. Au 1<sup>er</sup> mars 2022, la Garantie jeunes est remplacée par le Contrat d'engagement jeune.

### Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure

pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

### Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

### Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvro) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

### Insertion par l'Activité Économique (IAE) :

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

### Intérim / Travail intérimaire / Travail temporaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

### Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

### Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

### Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

### Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

### Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

### Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que celle de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

### Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

### Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

### Nuitée

Le nombre de nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

### Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

### Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

### Population active (BIT)

La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

### Population active occupée (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

### Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

### Séjours

Les voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

### Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

### Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

*Remarque : le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.*

### **Taux de chômage (BIT)**

Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

### **Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)**

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

### **Taux d'ouverture**

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

### **Tourisme**

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

# Bilan économique 2022

## Insee Conjoncture Hauts-de-France

Juin 2023

Après le retour à une situation d'avant-crise en 2021, l'activité économique des Hauts-de-France se stabilise en 2022. Le volume d'heures rémunérées en fin d'année est supérieur de 2,9 % à celui de fin 2019. Certains secteurs, comme ceux liés au tourisme, sont dynamiques, tandis que d'autres, notamment la construction, éprouvent davantage de difficultés. Le marché du travail est orienté favorablement : l'emploi salarié poursuit sa progression, sur un rythme toutefois plus modéré qu'en 2021, le chômage et la demande d'emploi continuent de reculer. Les créations d'entreprises se contractent légèrement, à contre-courant de la tendance nationale. Le contexte géopolitique crée de fortes tensions sur les marchés agricoles avec des cours qui s'envolent. Dans le secteur de la construction, malgré une forte hausse du stock de logements neufs invendus, la tendance des prix reste haussière. Le tourisme régional s'offre une saison exceptionnelle. De même, la fréquentation des aéroports dépasse son niveau pré-crise. En revanche, les immatriculations de véhicules neufs diminuent fortement.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur  
[insee.fr](https://www.insee.fr)

